

Institution ou comité chargé de l'établissement du rapport
Commissariat à la Sécurité Alimentaire rattaché à la Présidence de la République du Mali

Pays	République du Mali
Date du rapport : Mars 2005	

Agent de coordination	
Nom : Madame Lansry Nana Yaya Haïdara	
Fonctions : Commissaire Commissariat à la Sécurité Alimentaire	
Téléphone 229 15 36	
Télécopie 229 85 73	
Adresse électronique csa@cfib.com	

Section I Questions de sécurité alimentaire prioritaires et progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif du Sommet Mondial de l'Alimentation ;

La situation actuelle du pays du point de vue de la sécurité alimentaire, notamment des disponibilités alimentaires, de la stabilité des approvisionnements et de l'accès à la nourriture ainsi que les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de réduction de la faim sont indiqués ci-après

La campagne 2005/2006 a démarré dans des conditions socio-économiques très difficiles, suite aux mauvais résultats enregistrés durant la campagne précédente 2004-2005. La faible production qui en est résultée a engendré en 2005:

- un déficit céréalier dans plusieurs communes du pays, dû essentiellement à l'insuffisance et à l'irrégularité des pluies, à la faiblesse de la crue des cours d'eau et à l'invasion acridienne sans précédent ;
- une faiblesse du niveau des revenus des producteurs ;
- une hausse des prix des céréales à des niveaux jamais égalés ; et
- un accès difficile aux intrants, notamment les engrais minéraux.

Malgré ce contexte difficile, la campagne agricole 2005/06 grâce aux facteurs ci-dessous cités entre autres, s'est déroulée normalement. Il s'agit de :

- la bonne pluviométrie;
- l'engagement des producteurs, à travers leurs organisations professionnelles ;
- des appuis du Gouvernement avec l'assistance des partenaires en céréales (DAG, Ventes d'intervention, CT et VCF), aliments de bétail et en semences maraîchères et de céréales dans les zones touchées par l'invasion acridienne et la sécheresse comme le témoignent entre autres les données statistiques et actions menées ci-dessous :
 - ✓ tenue de deux réunions du Conseil National de Sécurité Alimentaire et une réunion du Comité Technique : propositions et prises de décisions d'actions à mener dans le cadre de la gestion des difficultés alimentaires ;
 - ✓ reconstitution du Stock National de Sécurité ;
 - ✓ Information régulière du Gouvernement sur la situation alimentaire ;
 - ✓ réalisation d'un méga-concert dans le cadre de Téléfood ;
 - ✓ distributions alimentaires gratuites de 9 416 tonnes de céréales dans 83 communes dès novembre 2004 au profit de 1 016 254 personnes les plus touchées par le criquet pèlerin suivi de l'évaluation interne et externe, financement assuré par le PRMC ;
 - ✓ distributions alimentaires gratuites de 13 589 tonnes de céréales au mois de mai 2005 dans 101 communes au profit de 1 160 981 personnes touchées par l'invasion du criquet pèlerin et la sécheresse suivi de l'évaluation interne et externe, financement PRMC pour 12 089 tonnes et la Coopération française pour 1 500 tonnes;
 - ✓ distributions alimentaires gratuites de 8 775 tonnes de céréales, sur financement du Gouvernement du Japon (8 500 tonnes) dans 103 Communes (71 anciennes communes et 31 nouvelles) au profit de 1 161 703 personnes touchées par le criquet et la sécheresse au mois d'août 2005 suivi d'évaluation interne et externe ;
 - ✓ distributions alimentaires gratuites de 2 710 tonnes de céréales dans le cadre de la coopération allemande à travers l'ONG Agro Action Allemande (AAA);
 - ✓ ventes à prix subventionné de 65 000 FCFA/tonne par un opérateur économique privé de 11 240 tonnes d'aliments de bétail ;
 - ✓ appui à l'intensification des cultures maraîchères avec 429,5 kg de diverses semences sur financement de la Norvège à travers la FAO dans les régions du nord affectées par le criquet ;
 - ✓ assistance agricole d'urgence aux populations vulnérables avec des lots de semences agricoles de contre saison chaude (27 150 kg de riz, 150 kg de semences maraîchères) et des produits vétérinaires composés de 902 boîtes de divers produits déparasitant et

vitamines et de 456 blocs de sels minéraux sur financement de l'Italie à travers la FAO ;

- ✓ poursuite des ventes d'intervention dans les anciennes zones pour 4921,4 tonnes au 30 Août 2005 dans les régions de Kayes, Tombouctou, Gao et Kidal et extension des ventes à 11 nouvelles localités avec 4837,5 tonnes ;
- ✓ achèvement de l'aménagement de 10 PPIV à Gao et à Bourem de 155,5 ha ;
- ✓ détaxation de quotas d'importation de 60 000 tonnes de riz en janvier 2005 et de 50 000 tonnes de riz et de 100 000 tonnes de maïs en juin 2005 par des opérateurs économiques afin d'améliorer l'état d'approvisionnement des marchés céréaliers et d'infléchir les niveaux des prix ;
- ✓ création de 201 banques de céréales dans certaines zones vulnérables dont 152 communes et de 49 au niveau villages, fractions et associations particulièrement dans les quartiers périphériques du district de Bamako ;
- ✓ reprise de la diffusion des prix des céréales à travers la radio nationale, les radios de proximité et la télévision nationale ;
- ✓ distribution en rapport avec le PAM de vivres (volet supplémentation nutritionnelle des enfants) à plus de 175 071 enfants dans des zones vulnérables des régions de Kayes Koulikoro, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal, et l'opération se poursuit encore, etc...

Elle a enregistré de façon générale une bonne production agricole céréalière et aussi de coton.

La production céréalière totale prévue (octobre 2005) pour la campagne 2005/2006 est estimée à 3 136 593 tonnes dont 907 261 tonnes de riz paddy. Cette production est en hausse de 10,3% par rapport à la campagne de 2004/2005 et de 14,5% par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Par rapport à l'année dernière, les productions des principales cultures sont en hausse : mil : 12,1%, riz : 26,2%, maïs : 8,3% à l'exception du sorgho qui est en baisse de 8,4%.

Par rapport à la moyenne des cinq dernières années, elles sont toutes en hausse : mil : 19,3%, riz : 11,3%, maïs : 38,9%. Sauf le sorgho qui est en baisse de 2,4%.

Cette production est inégalement répartie sur l'ensemble du territoire national. Ainsi quelques poches de déficits sont signalées notamment dans les régions de Mopti et de Tombouctou suite aux déficits pluviométriques enregistrés pendant la campagne.

La production de coton graine est estimée à près de 600 000 tonnes.

En perspectives, le bilan céréalier prévisionnel de la campagne qui prend en compte la production, les stocks et les importations- exportations dégage un excédent net de 79 440 tonnes.

Toutefois, malgré ce bilan positif, le Mali devra importer quelques 130 560 tonnes de riz et 102 150 tonnes de blé pour couvrir correctement l'ensemble des ses besoins en céréales.

Le Système d'Alerte Précoce dans son pronostic définitif de février 2005 tire les conclusions sur la campagne.

L'analyse approfondie, des indicateurs et des stratégies d'adaptation spécifiques des populations, de la hausse tendancielle du niveau des prix des céréales observée au mois de février (due en grande partie aux impacts des achats institutionnels de l'Etat et de certains partenaires en vue de reconstituer le SNS, de réapprovisionner et ou créer des banques de céréales, de constituer le Stock d'intervention sur décision du Gouvernement, etc.. lesquelles actions se poursuivent à présent) et de la bonne production céréalière dans la sous- région sahélienne, a conduit au fait que la majorité des populations des régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal ne connaîtra pas de problèmes alimentaires majeurs durant la campagne de commercialisation 2005-2006. En effet, les prix des céréales notamment des céréales sèches pourront atteindre leurs niveaux normaux tout au

moins en deçà de ceux de 2005 tandis que ceux du bétail, des poissons, des produits artisanaux et même de l'exode tendront probablement à la hausse. Les termes de l'échange bétail/céréales, poisson/céréales etc. seront très favorables aux éleveurs, pêcheurs et artisans.

En conclusion, les populations des communes de Bintagoungou, Essakane, M'Bouma, Issa-Béry, Tin Aïcha et Adermalane (Goundam), Soumpi, Dianké, (Niafunké), Farimaké (Youvarou), Bandiagara Urbain, Dandoli, Soroly, Doucombo et Wadouba (Bandiagara) Dandougou Fakala, Pondori, Méma Badenya Kaffo (Djenné) sont classées en difficultés économiques en raison de la baisse relativement importante de leurs productions agricoles. Ces populations mettront en œuvre leurs stratégies d'accès à l'alimentation dans une conjoncture socio-économique locale, régionale, nationale et sous-régionale suffisamment favorable.

Ailleurs la situation alimentaire sera satisfaisante dans le pays.

Cependant, s'il est vrai que la crise 2004-2005 a pu être assez bien gérée par l'Etat et ses partenaires, il n'en demeure pas moins, qu'elle a laissé beaucoup de séquelles sur les populations (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs). Nous pouvons citer, entre autres :

- les pertes de bétail engendrées par la misère physiologique dans les régions du nord,
- la vente des bœufs de labour et autres moyens de production,
- les prêts et avances sur les nouvelles récoltes encourus par les producteurs etc.

Ainsi, la seule bonne campagne agricole 2005-2006 ne pourrait aucunement effacer toutes ces difficultés surtout quant on sait que les taux de malnutrition, de non accès aux services sociaux de base, en somme le taux de pauvreté de la population est très élevé dans notre pays .

Au regard de ce qui précède, le Groupe National SAP a recommandé entre autres actions :

- la poursuite du programme nutritionnel déjà entamé dans les régions de Kidal, Gao, Tombouctou, Mopti, Ségou, Koulikoro et Kayes et son extension au reste du pays ;
- la reconstitution de tous les stocks institutionnels et des banques de céréales ;
- les activités de maraîchage (semences et engrais) et de d'élevage à cycle court (embouche ovine, bovine, volaille etc..) en vue de générer à court terme des revenus monétaires pour les populations ;
- appui à la culture de contre saison de riz dans les régions de Mopti, Tombouctou et Gao afin d'améliorer les disponibilités alimentaires en riz du pays ;
- la poursuite des ventes d'intervention de l'OPAM dans les régions de Tombouctou, Gao, Kayes et Kidal;
- la poursuite et le renforcement des différentes opérations, VCT (vivres contre travail), VCF (vivre contre formation) et appui aux cantines scolaires et à la scolarisation des filles ;
- la poursuite des aménagements de petits périmètres irrigués de proximité dans les régions de Mopti, Tombouctou et Gao.
- Une plus grande vigilance de la part des services vétérinaires, au vu de l'apparition de la grippe aviaire au Niger pays voisin du Mali

Aussi dans le cadre du Programme d'Activités du Gouvernement pour 2006 il est retenu :

- la reconstitution du Stock National de Sécurité à hauteur de 35 000 tonnes ;
- la constitution d'un Stock d'intervention pour 34 000 tonnes de céréales dont 10 000 tonnes de riz
- la création de 551 nouvelles banques de céréales en raison d'une banque par commune ;
- la mise en œuvre du Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) qui comprend les sous-programmes :
 1. Valorisation des ressources naturelles (aménagements agroforesterie fertilité des sols) ;
 2. Intensification des cultures ;
 3. Diversification des systèmes de productions ;
 4. Commercialisation et Transformation ;
 5. Santé et Nutrition ;
 6. Aide alimentaire et dispositif de veille ;

7. Mesures d'accompagnement du PNSA (micro-finance, approvisionnement en intrants, emploi des jeunes ruraux renforcement des capacités ;

8. Appui à la mise en œuvre du PNSA et Arrangements Institutionnels.

Les propositions du Commissariat à la Sécurité Alimentaire en termes d'actions à mener sont les suivantes :

- ventes d'intervention et mise en place de banques de céréales ;
- réalisation de petits aménagements hydro-agricoles en rapport avec les ONGs au niveau des communes les plus vulnérables ;
- reconstitution du SNS à son niveau optimal ;
- le suivi très rapproché de l'évolution des prix notamment de ceux du riz en vue de propositions de mesures appropriées à temps au Gouvernement ;

Les études d'évaluation (telles que les évaluations d'impact, la comparaison entre les résultats et les objectifs) de programme ou de projet disponibles concernant le Plan d'action du SMA sont jointes au présent rapport et indiquées ci-après :

Les documents suivants fournissent suffisamment de données en la matière :

- Résultats des évaluations externes des distributions Alimentaires Gratuites ;
- Rapport sur le suivi de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) « Un monde meilleur pour tous », atelier de validation tenu du 21 octobre 2004 à Bamako- Palais des Congrès (actuel Centre International de Conférence de Bamako).
- Rapport de la 24^{ème} conférence régionale de la FAO pour l'Afrique tenue du 30 janvier 2005 au 3 Février 2006 au Centre International de Conférence de Bamako.
- Résumé exécutif du rapport 2003-2004 de mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) 2006 dont le contenu du texte est reproduit à la fin du document.
- Rapport CSLP de mise en œuvre années 2003 et 2004 du 30 juillet 2005, adopté pour le Conseil des Ministres du 24 Août 2005.

Des informations concernant les programmes d'aide extérieure, avec l'indication de leur impact sur la réduction de la faim et des leçons apprises, sont données ci-après :

Le Programme de Restructuration du Marché Céréalière (PRMC), actuellement à sa cinquième phase est sans doute l'un des programmes ayant le plus marqué ces dernières années, la politique du Mali en matière de sécurité alimentaire, d'approvisionnement des marchés. Les objectifs qui lui ont été assignés de la phase 1 (1981-87) à la phase V (1997-99) ont évolué en fonction du contexte socio-économique du pays. Ils vont entre autres du rôle

régulateur du marché céréalier par l'Office des Produits Agricoles du Mali (OPAM) à la mise en place d'un système de Sécurité Alimentaire Renforcée (SAR).

Les objectifs de la phase V sont les suivants :

- Prendre en compte et traiter les situations d'urgence à travers la mise en place d'un système de Sécurité Alimentaire Renforcée.
- Réduire le risque alimentaire sur le moyen terme par une amélioration des conditions de fonctionnement des marchés céréaliers.

La mise en œuvre de l'option libérale de la gestion de la sécurité alimentaire qui confie une plus grande responsabilité au marché et aux opérateurs économiques a permis l'augmentation de la production céréalière en général, du riz en particulier. Toutefois, le pays connaît pratiquement tous les deux ans un déficit de production dont les instruments de gestion sont le Stock National de Sécurité (SNS) de 35 000 tonnes, le fonds de sécurité alimentaire de 5,5 milliards, les importations cérésières et les cérésières et les aides alimentaires.

Ce système, qui a normalement fonctionné pendant deux décennies, a commencé à montrer ses limites, surtout quand le déficit est relativement important comme se fut le cas en 2005.

En effet, le SNS évalué à 35 000 tonnes il y'a vingt ans et initialement prévu pour prendre en charge les besoins du pays avant l'arrivée des importations et des aides se révèle de nos jours nettement insuffisant face à des besoins mensuels de 160 000 tonnes de céréales dont 40 000 tonnes de riz. Le SNS ne contient cependant pas le riz, qui constitue la principale céréale consommée par les ménages urbains.

La taille optimale du Fonds de Sécurité Alimentaire estimée à 5,5 milliards n'a jamais été atteinte. Malgré la suspension de la TVA au cours de l'année 2005, les prix du riz importé ont continué à augmenter et le secteur privé n'a pas pu importer les quantités requises à un coût abordable pour les populations.

De plus en plus les opérateurs économiques ont des difficultés à assurer un approvisionnement correct du pays en denrées alimentaires à cause de la faiblesse de leurs surfaces financières, des cours élevés du dollar et du pétrole et de la situation en Côte-d'Ivoire.

Les modalités de mobilisation des aides alimentaires limitent la capacité à gérer les situations d'urgence et aussi, les populations urbaines en difficulté alimentaire ne sont pas prises en compte par le dispositif classique ;

Toutes ces considérations justifient une revue du système surtout au niveau de son segment SNS autour duquel des réflexions sont en train d'être partagées entre le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers.

Le Programme Spécial de sécurité Alimentaire

L'objectif principal du PSSA est d'aider les pays à faible revenu et à déficit alimentaire (P.F.R.D.A) à améliorer leur sécurité alimentaire à travers l'augmentation de la production vivrière et de sa productivité ainsi que la stabilité inter – annuelle de la production de façon économiquement et environnementalement durable. Ses buts sont de maximiser l'autosuffisance alimentaire nationale, augmenter l'emploi et les opportunités de génération de revenus et de réduire le risque de variations dommageables de l'offre alimentaire.

Le PSSA vise une augmentation durable de la production alimentaire et de sa productivité à travers la diffusion de technologie agricole existante et éprouvée. Il utilise des démonstrations dans les exploitations et à petite échelle comme porte d'entrée pour l'identification des actions nécessaires à la levée des contraintes et d'un environnement socio – économique favorable. Il suit une démarche participative et intégrée pour assurer la durabilité et l'équité.

Selon la conception initiale, la mise en œuvre du PSSA devait comprendre deux phases : une phase pilote organisée autour de quatre composantes interdépendantes et complémentaires (maîtrise de l'eau, intensification, diversification et analyse des contraintes socio – économique et la phase d'extension qui se base sur les résultats consolidés de la première phase.

Réalisations à ce jour

Le Programme Spécial de Sécurité Alimentaire (PSSA) a été formulé (sur financement des Pays-bas) et lancé au Mali sous forme de projet spécifique à travers deux financements successifs limités: l'un de 252 744 dollars EU (SPFP/MLI/6701) par la FAO de septembre à décembre 1997, et l'autre de 100 000 dollars EU (GCP/INT/483/NET) par les Pays-Bas jusqu'en avril 1998.

La 1^{ère} phase opérationnelle du PSSA (GCSP/MLI/022/NET) a démarré le 1^{er} mai 1998 sur financement des Pays-bas, (2019711 \$EU) et s'est achevée le 31 mai 2002. Ses interventions se sont focalisées sur l'intensification des systèmes de productions céréalières stratégiques du riz, et du maïs dans sept villages-sites de trois cercles des régions de Mopti, Koulikoro et Kayes ; et se sont élargies dans les mêmes zones après analyse du milieu, à d'autres activités de diversification dans la perspective de contribuer rapidement à la sécurité alimentaire.

Les actions ont principalement gravité dans ces sites autour de l'aménagement de: 3 petits périmètres irrigués villageois (Mopti), 2 plaines inondables (Kangaba); 2 bas-fonds (Kita) ; totalisant environ 700 ha, exploités par une population de 9000 habitants dont 51,4% de femmes. Les difficultés d'exécution des investissements de maîtrise de l'eau (travaux à l'entreprise) n'ont pas permis la pleine réalisation des objectifs assignés à la composante. A la fin du projet GCSP/MLI/022/NET, on a enregistré la non finition complète des trois PIV de Mopti (avec des taux de réalisation de 95 à 98%) ; et la non exécution des travaux de réhabilitation des deux plaines de Kangaba et des deux bas-fonds de Kita.

Au cours de cette phase, le PSSA a enregistré -grâce à un financement supplémentaire de la FAO SPFP/MLI/670, d'un montant total de 430 164 dollars et la mobilisation au titre de la contre partie malienne, de 113 760 dollars EU par les Pays-bas sur son apport initial révisé- la mise à disposition à partir de la fin 2001 pour une période de deux ans, des services d'assistance technique d'une équipe Chinoise au titre de la coopération Sud-Sud.

Par ailleurs, dans le cadre de la coopération entre la FAO et l'Union économique et monétaire Ouest-africaine (UEMOA), un financement de 225 000 dollars EU a été mobilisé pour 2002 et 2003 à travers le PRSA, pour le renforcement du PSSA au Mali. Ces fonds ont été utilisés pour l'acquisition d'intrants et d'équipements agricoles au profit de petits projets ruraux assistés par la coopération chinoise, ainsi qu'à la finition des travaux de réhabilitation du PPIV de Dagawomina.

Actuellement, les activités de renforcement des acquis de la phase I, relèvent principalement :

- *de l'exécution* du projet TCP/MLI/2901 d'Appui à la composante «diversification », formulé par la FAO en 2002 et comportant initialement, la mise en place de 151 unités économiques viables à entreprendre dans une trentaine de sites au niveau de six régions administratives du Pays ; pour un financement global de 384.000 \$EU ;
- *du démarrage depuis Janvier 2004* pour une période de trois ans (2004 -2006) du projet GCP/MLI/024/LIB, en vue de la consolidation et de l'extension de la phase I formulé en 2001 avec l'assistance de la FAO, devant couvrir une douzaine de sites et bénéficiant d'un financement de 2.000.000 \$EU des autorités libyennes.

Au total les activités du PSSA se sont déployées à ce jour dans 39 villages-sites repartis entre 15 cercles dans six régions administratives du pays et touché 1766 bénéficiaires dont 1139 femmes. Dans cette même sphère, 2941 autres bénéficiaires dont 1760 femmes seront concernés dans le cadre du financement libyen.

Principales leçons des expériences

L'approche

Pour le choix des bénéficiaires le projet a appliqué une approche participative (et genre sensible) fort appréciée des communautés cibles. Dans la stratégie globale d'intervention, les procédures de « faire-faire » basées sur une mobilisation de l'ensemble des ressources nationales ont été adoptées ; un fonds de roulement a été mis en place.

Les résultats

Forces

Le fonds de roulement a contribué notablement à l'intensification de la riziculture et de la culture du maïs car il a permis d'acquérir en temps opportun et de façon régulière des engrais et des semences de bonne qualité. Il a été un outil pédagogique d'apprentissage à la distribution et à la gestion du crédit. Il a également servi de dépôt de garantie, l'effet de levier aidant, pour obtenir des ressources additionnelles importantes auprès des Systèmes financiers décentralisés (SFD). Enfin, il a suscité un début d'articulation financière avec des SFD, laquelle renforcée et bien entretenue, pourrait favoriser le relais des financements du PSSA. Il s'avère donc indispensable pour la durabilité du programme d'appuyer les comités de gestion villageois à développer dans les phases d'interventions ultérieures davantage les relations avec les structures de crédit de proximité.

Des résultats encourageants ont été obtenus en intensification des systèmes de production. L'introduction de la nouvelle variété de riz irriguée dans les PPIV accompagnée par des démonstrations d'application de la fumure organique et d'autres techniques culturales, a permis d'accroître le rendement moyen de 3 tonnes/ha à 7 tonnes/ha. La variété introduite a été adoptée par l'ensemble des exploitants des trois périmètres après les premiers tests. Concernant le riz de bas fond, les démonstrateurs (surtout des femmes) ont pu atteindre des rendements de 3 tonnes/ha contre une pratique paysanne de moins d'une tonne/ha. Pour le maïs, avec l'introduction de la variété Sotubaka, les rendements ont pu passer de 2,5 tonnes/ha (avec les variétés locales et les pratiques paysannes) à un niveau de 4,00 tonnes/ha avec l'application des techniques culturales du PSSA. Les rendements atteints dans le domaine des cultures maraîchères sont également appréciables. Les résultats financiers en intensification sont les plus intéressants dans le domaine du maraîchage notamment pour la culture de pomme de terre où les gains moyens réalisés par ha varient de 180.000fcfa (Kita) à 692.000 fcfa (Mopti)

Au titre des activités de diversification, les secteurs de progrès enregistrés en phase I portent sur l'embouche bovine à Mopti, l'élevage de petits ruminants à Kangaba et Kita ; l'apiculture à Kangaba et Kita et l'amélioration de la santé aviaire, et de l'habitat dans l'ensemble des élevages à cycle court. Les résultats des unités économiques mises en place en 2004 dans le cadre du projet d'appui à la diversification ne sont pas encore très perceptibles. L'analyse technico-économique de beaucoup de ces unités dégage déjà des marges permettant le remboursement des prêts consentis. Cependant, le fonctionnement actuel de ces unités semble principalement souffrir d'une insuffisance de formation (technique, notamment en suivi sanitaire des animaux, et en gestion) des bénéficiaires. Dans le domaine de l'aquaculture et de la pisciculture, c'est seulement l'empoissonnement d'une mare qui a pu faire l'objet d'une démonstration réussie avec l'appui de l'expertise chinoise.

La démarche adoptée, en terme d'encadrement par les structures existantes et de recours aux compétences nationales peut être globalement considérée comme facteur de réduction des coûts et d'appropriation du projet par les structures existantes.

Faiblesses

Le programme de maîtrise de l'eau au regard des difficultés d'exécution rencontrées en 1^{ère} phase n'a

véritablement pas contribué aux tests d'intensification au niveau des plaines inondables de Kangaba et des Bas fonds.

Au niveau de la composante « analyse des contraintes », les activités sont restées concentrées sur les démonstrations. L'analyse n'a pas encore cernée le niveau des systèmes de production des villages, ni leurs points d'articulation avec les niveaux supérieurs (meso et macro). En l'absence de structures de concertation régionales permettant la résolution des problèmes ressentis par les paysans, et le manque de capacité locale (niveau village) pour conduire ces analyses, cette composante devra être réorientée.

La dispersion géographique (introduite au cours du projet TCP/MLI/2901) de certaines activités de la composante diversification, en l'absence d'une structure interne de suivi évaluation du PSSA et du cadre institutionnel de concertation et d'orientation devant initialement accompagner le programme, ont entraîné une faible maîtrise de ces activités car la coordination était faible.

Dans le cadre du projet GCP/MLI/024/LIB, ces faiblesses commencent à trouver leur solution.

La Coopération Sud –Sud

La Coopération Sud – Sud a été un des moyens de mise en œuvre du PSSA. Cette coopération était prévue en deux étapes, de deux ans chacune, selon un accord de coopération signé le 14 mars 2000 entre le Gouvernement du Mali, le Gouvernement de la République Populaire de Chine et la FAO ; aux termes desquels, chaque partie s'engageait à mobiliser des ressources financières et matérielles pour la mise en œuvre du Programme. Son objectif était d'aider le Gouvernement du Mali à identifier, élaborer et mettre en œuvre avec l'assistance d'experts et de techniciens chinois, une série de petits projets ruraux aptes à lever les obstacles socio – économiques au développement de la production vivrière, du petit élevage de la pêche artisanale, de l'aquaculture et de la pisciculture en collaboration avec les homologues maliens.

A la réalisation, grâce à une augmentation budgétaire de son financement initial au PSSA dans le cadre du projet SPFP/MLI/6701, la FAO a pu mobiliser 430 164 dollars EU pour cette coopération dans la période 2002/2003.

La contribution du Mali a été acquise sur financement des Pays-bas à hauteur de 113.760 \$ EU. En ce qui concerne la contribution de la République Populaire de Chine, elle n'a pas pu être mobilisée jusqu'en fin 2003.

Au résultat, bien que ce programme ait connu un démarrage tardif, il a enregistré quelques résultats significatifs par rapport aux acquis de la phase I portant :

- en irrigation, sur l'initiation des producteurs aux techniques de gestion de l'eau et l'amélioration du parcellaire au niveau des plaines et des bas fonds non aménagés (Kéniégoué, Koblani et Kodialan)
- en intensification, sur la démonstration en riziculture de plaine et bas-fonds, d'une nouvelle variété « le Nérika » en rotation culturale avec le maïs ; et l'introduction de la technique du semis en ligne et en poquets
- en diversification, sur l'amorce de la formation des paysans en conservation des céréales et la fabrication et l'introduction en test de ruches à étages en apiculture.
- en aquaculture- pisciculture, sur l'empoissonnement d'une mare, démonstration réussie qui a procuré des ressources additionnelles aux populations

Maîtrise de l'eau

Le Gouvernement s'est engagé à réaliser un programme quinquennal (2003-2007) d'aménagements

hydro agricoles de 50 000 hectares en maîtrise totale de l'eau et 14 279 ha en maîtrise partielle (dont 2 500 ha de bas-fonds)

Le coût total pour la réalisation du programme global est estimé à 196,185 milliards de FCFA sur lesquels 135 milliards de FCFA (soit 70% du total) sont acquis pour réaliser l'aménagement de 45 145 ha (sur lesquels 31 866 ha sont en maîtrise totale et 13 239 ha en maîtrise partielle).

En matière de mobilisation des ressources, le financement de 70% des superficies programmées est acquis ; Le reliquat de 30% sera soumis aux partenaires techniques et financiers lors de la consultation sectorielle sur le développement rural et l'agriculture irriguée.

De 2002 à novembre 2005, les aménagements achevés couvrent 35 160 ha (17 212 de maîtrise totale et 17 948 ha de maîtrise partielle). Les travaux lancés achevés et ceux en cours d'exécution s'élèvent à 54 407 ha (27 480 ha en maîtrise totale et 26 927 ha de maîtrise partielle).

Section II : Suivi du Plan d'Action du Sommet Mondial de l'Alimentation.

Engagements

Un : Nous assurerons un environnement politique, social, et économique propice, visant à instaurer les meilleures conditions pour l'éradication de la pauvreté et le maintien d'une paix durable, fondée sur la pleine participation des hommes et des femmes sur un pied d'égalité, particulièrement favorable à la sécurité alimentaire durable pour tous.

Les options énoncées dans les documents de politiques ci-après et mises en œuvre ou en voie de l'être traduisent la clarté des orientations de l'Etat et mettent en évidence les efforts en cours, devant permettre l'éradication de la pauvreté et assurer une participation à égalité homme /femme dans le processus de développement.

Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP)

Le Gouvernement du Mali a exprimé, au cours des dernières années, sa volonté de faire de la lutte contre la pauvreté la priorité de toutes les priorités de développement. A ce titre, il a élaboré et adopté le 29 Mai 2002 le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP). Ce document constitue désormais le cadre unique de référence des politiques et stratégies de développement du Mali à moyen terme et le principal instrument de négociation avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers. Il faut rappeler que le CSLP se fonde sur l'Etude nationale prospective (ENP) « Mali 2025 », menée de janvier 1997 à juin 1999, et qui esquisse les scénarios possibles de l'évolution de la société malienne à l'horizon d'une génération.

Il ressort du document du CSLP que la pauvreté est un phénomène généralisé au Mali : 63,8% et 21% de la population totale vivaient respectivement dans la pauvreté et l'extrême pauvreté en 2001. Si la pauvreté sévit essentiellement dans les zones rurales, elle touche aussi de plus en plus les grandes villes en raison de la dégradation du marché du travail et des migrations.

Aussi l'objectif général du CSLP est de réduire la pauvreté au Mali de 63,8% en 2001 à 47,5% en 2006.

Pour ce faire, les objectifs spécifiques suivants sont visés :

- une croissance économique moyenne de 6,7% par an ;
- une création minimale de 10 000 emplois par an dans le secteur formel non agricole ;
- une baisse sensible des taux de mortalité infantile et maternelle ;
- une augmentation des taux de scolarisation et d'alphabétisation avec une réduction des inégalités entre garçons et filles et entre régions.

Pour atteindre ces objectifs trois (3) axes stratégiques ont été définis :

1. le développement institutionnel et l'amélioration de la gouvernance et de la participation, à travers :
 - ✓ la décentralisation ;
 - ✓ le respect de l'Etat de droit et la lutte contre la corruption ;
 - ✓ la modernisation de l'administration ;
 - ✓ la participation de la société civile à la prise de décision.
2. le développement humain et le renforcement de l'accès aux services sociaux de base, notamment :
 - ✓ les services de santé/nutrition ;
 - ✓ l'éducation ;
 - ✓ l'approvisionnement en eau potable ;
 - ✓ la protection sociale ;
 - ✓ l'accès à l'habitat.
3. le développement des infrastructures et l'appui aux secteurs productifs, à travers :
 - ✓ un schéma d'aménagement du territoire équilibré et une politique d'infrastructures adaptée ;
 - ✓ une nouvelle vision du développement rural et une approche pluridimensionnelle de la sécurité alimentaire ;
 - ✓ une nouvelle politique commerciale et un cadre intégré de développement du secteur privé et des filières porteuses de l'économie mondiale.

L'Opérationnalisation des axes stratégiques du CSLP s'opère à travers des projets et programmes majeurs dont les objectifs et activités ont été recentrés principalement autour de la réduction de la pauvreté.

De même, au plan institutionnel, un Cadre stratégique de la réforme de l'Etat et un Programme de développement institutionnel (PDI) ont été adoptés par le Gouvernement en juillet 2003, intégrant les éléments de politique et les objectifs définis dans la Lettre de Cadrage du Président de la République en date du 23 Octobre 2002 et dans la Déclaration de Politique du Gouvernement présentée par le Premier ministre devant l'Assemblée Nationale ;

Au plan socio-sanitaire, le Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social (PDDSS)- 1998 :2007 et le Programme Quinquennal de Développement Sanitaire et Social (PRODESS) servent de cadre de référence à la mise en œuvre de la politique sectorielle de santé et de développement social. Le coût de la première phase du PRODESS (1998-2003) a été évalué à 192 milliards de FCFA. La 2^{ème} phase du PRODESS (2004-2008) est en cours d'évaluation.

Dans le domaine de l'éducation, la politique éducative de la 3^{ème} République est mise en oeuvre à travers le Programme Décennal de Développement de l'Education (PRODEC) qui a été selon une approche participative, impliquant les populations et les partenaires techniques et financiers. La mise en œuvre du PRODEC s'est accélérée avec le démarrage effectif du Programme d'Investissement de Secteur de l'Education (PISE) financé conjointement par le Budget d'Etat et les partenaires techniques et financiers. La première phase du PISE doit s'étaler sur la période 2001-2004 et son coût estimatif se chiffre à 395 milliards de FCFA.

En matière de développement du secteur rural, le document du Schéma Directeur de Développement Rural (SDDR) élaboré en 1992, a été actualisé depuis 2000 et la nouvelle version a été adoptée par le Gouvernement en janvier 2002. Ses objectifs et stratégies ont été traduits en neuf (9) programmes majeurs dont le Programme d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations Paysannes-PASAOP 1^{ère} phase (2000-2004 ; coût : 60 milliards environ) et le Programme National d'Infrastructures Rurales -PNIR (1998- 2005 ; coût : 96 milliards environ) constituent les principaux

mais aussi les premiers à démarrer effectivement Les autres sont, soit en cours de formulation, soit à la recherche de financements.

En ce qui concerne la protection contre les dégâts des déprédateurs, suite notamment à l'invasion du criquet pèlerin survenu en 2004, une série de dispositions ont été prises afin de renforcer les capacités nationales en matière de lutte contre les ennemis des cultures. Elles ont consisté, entre autres en :

- la création de l'Office de la Protection des Végétaux (OPV), pour lequel il est consacré un effort budgétaire qui a passé de 200 millions en 2004 à 1,2 milliards FCFA en 2005 ;
- La mise en œuvre, en partenariat avec la Banque Mondiale, d'un Programme de Lutte d'Urgence contre le Criquet Pèlerin, doté d'une enveloppe financière d'environ 5 milliards de FCFA.

Dans le domaine des infrastructures de base, le Gouvernement du Mali a entamé depuis 1995, en collaboration avec les partenaires techniques et financiers, la mise en œuvre du Projet Sectoriel des Transports (PST) dont la date de clôture a été prorogée au 31 décembre 2004. A l'expiration de ce délai, il subsistera encore des besoins importants de financement pour améliorer l'état des infrastructures de transport nécessitant une intervention urgente. Il s'agit notamment des axes routiers névralgiques pour l'économie nationale comme les routes Sévaré-Gao, Bamako-Bougouni et certains tronçons de la voie ferrée Bamako-Diboli.

C'est pourquoi, le Gouvernement du Mali s'est engagé, avec l'appui des partenaires techniques et financiers du secteur, dans la préparation d'un projet dénommé Projet d'Amélioration des Corridors de Transports (PACT), prévu pour une durée de 4 ans (2004-2007) en vue de prendre en charge ces préoccupations en attendant la préparation et la mise en œuvre du second Projet Sectoriel des Transports (PST II).

Dans le domaine de l'intégration des préoccupations du genre, le CSLP prévoit d'atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté, notamment des femmes à travers :

- le renforcement des capacités économiques des femmes dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'artisanat et du secteur informel ;
- la facilitation de l'accès des femmes en milieu rural et dans les zones périurbaines, à la terre, au crédit agricole et aux équipements productifs.

Le plan d'actions pour la promotion de la femme vise l'objectif général d'amélioration du statut de la femme malienne. Plus spécifiquement ce plan vise à :

- réduire le taux d'analphabétisme de la femme en général et de la petite fille en particulier ;
- améliorer la santé de la femme en particulier la santé de la reproduction. Le Mali a pris récemment la décision de l'instauration de la gratuité de la césarienne ;
- renforcer l'équité homme/femme ;
- lutter contre la pauvreté des femmes ;
- améliorer l'image de la femme.

L'ensemble des politiques et programmes sectoriels intègrent l'approche genre dans leurs démarches. Cette approche permet de rendre plus visible le rôle des femmes au même titre que celui des hommes, de comprendre la société et mieux l'organiser pour un développement économique plus équitable.

Dans le cadre du développement rural la prise en compte du genre occupe une place de choix aussi bien dans le Schéma Directeur de Développement Rural actualisé en 2000, que dans la Loi d'Orientation Agricole en cours d'approbation ainsi que dans les programmes de développement majeurs en cours tels que le PNIR, le PASAOP, le PCDA etc.....

La prise en compte du genre doit se traduire pour les femmes par un plus grand accès aux facteurs de production tels que la terre, les intrants agricoles, le crédit, les technologies et l'information, et par de plus grands investissements en infrastructures et équipements. En même temps les conditions d'accès aux services de base tels que l'eau, la santé, l'éducation doivent être améliorées.

Il faut cependant signaler l'existence de plusieurs difficultés de mise en œuvre, notamment :

- la difficulté de collecte et d'évaluation des données utiles ;
- la nécessité de caractériser des indicateurs d'évaluation des progrès ;

- l'insuffisance de financement ;
- l'absence d'une politique genre.

L'évaluation à mi-parcours du CSLP et de quelques politiques sectorielles a montré que la condition de la femme s'est améliorée dans certains domaines importants au cours de la dernière décennie mais les progrès ont été inégaux en même temps que les inégalités entre hommes et femmes persistent.

Le nouveau document CSLP servira de cadre pour une plus grande prise en charge de la dimension genre dans les politiques et stratégies sectorielles.

En effet le Mali a procédé au cours de l'atelier national de lancement de la préparation du CSLP 2^{ème} génération 2007-2011 du 16 au 17 janvier 2006 à AZALAÏ HÔTEL SALAM-Bamako à la validation du résumé exécutif du rapport 2003-2004 de mise en œuvre du CSLP, des termes de référence pour la préparation de la 2^{ème} génération et de la feuille de route de l'élaboration proprement dite du CSLP 2007-2011. L'extrait du texte du résumé exécutif est à lire au chapitre des résultats des politiques, des stratégies et des initiatives mises en œuvre.

A l'issue de cet atelier, il a été décidé que la sécurité alimentaire sera inscrite parmi les grandes priorités du pays dans le CSLP II au même titre que l'agriculture, l'élevage et la pêche, la santé, l'éducation etc...

Les Tables rondes PNSA

Le PNSA a été présenté lors d'une Conférence de concertation des Donateurs le 18 mai 2005 sous le haut patronage du Président de la République avec la participation du Directeur Général de la FAO. **Le Gouvernement a décidé à cette occasion de fournir un financement initial de 500 millions de Francs CFA**, et a convié, le 1^{er} juillet 2005, les partenaires au développement à une réunion d'approfondissement du dialogue sur le financement du PNSA.

Lors de cette réunion, les partenaires ont exprimé le soutien total au PNSA et ont demandé de faire le point de tous les projets en exécution (date de clôture en 2006 ou après) et des projets en négociation qui sont directement reliés à des aspects spécifiques du PNSA, en vue de déterminer le solde à financer et proposer le plan de financement prioritaire pour les 160 communes les plus vulnérables.

Le Cadre institutionnel de gestion de la sécurité alimentaire

Le cadre institutionnel de gestion de la politique de sécurité alimentaire a évolué au cours des trente dernières années. L'évolution du concept de sécurité alimentaire a conduit à concevoir une politique et des institutions destinées à gérer des situations alimentaires plus complexes. En dehors des organismes de production, de transformation, et de commercialisation qui assurent des rôles précis dans la chaîne agro-alimentaire, quelques institutions sont chargées d'assurer dans une optique plus intégrée, les missions concourant à la sécurité alimentaire.

Les décrets n°03 176/PRM du 25 avril 2003, n°04 150/PRM du 18 mai 2004, n°04 385/PRM du 16 septembre 2004 adoptent la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et fixent le cadre institutionnel de gestion de la sécurité alimentaire.

Le cadre institutionnel de gestion de la Sécurité Alimentaire au Mali comprend les structures indiquées ci-après et dont les missions respectives sont clairement définies dans les textes:

- Le Conseil National de la Sécurité Alimentaire ;
- Le Comité Technique de Coordination des politiques de sécurité alimentaire ;
- Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire ;
- Le Comité Régional de Sécurité Alimentaire (région) ;
- Le Comité Local de Sécurité Alimentaire (cercle) ;

➤ Le Comité Communal de Sécurité Alimentaire (commune).

Le cadre institutionnel de gestion de la sécurité alimentaire s'étend de la commune jusqu'au niveau national, en accordant une place importante aux collectivités et à la société civile ainsi qu'à la coopération avec les partenaires techniques et financiers, avec un objectif de bonne gouvernance.

Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire rattaché à la Présidence de la République est l'innovation institutionnelle la plus récente chargée d'assurer la coordination, l'orientation et le suivi de la politique de sécurité alimentaire, dans ses dimensions conjoncturelle et structurelle.

A cet effet, le Commissariat à la Sécurité Alimentaire supervise et coordonne l'ensemble des activités qu'exigent d'une part la construction de la Sécurité Alimentaire structurelle durable et d'autre part l'exécution des interventions conjoncturelles.

Il s'agit :

1. Pour les activités de veille et de prévention, d'harmoniser dans une même structure opérationnelle, les mandats du SAP et de l'OMA.
2. Pour la gestion de l'ensemble des interventions structurelle et conjoncturelle, de mettre en œuvre la politique de sécurité alimentaire, notamment par l'approfondissement des acquis du cadre de concertation Etat/Partenaires techniques et financiers qui est le Programme de Restructuration du Marché Céréalière (.PRMC).

Au terme du décret portant institution du Commissariat à la Sécurité Alimentaire, le PRMC est placé sous la tutelle de cette structure. Dans le contexte nouveau le but, la mission et les modalités d'intervention de cet important programme de coopération doivent évoluer.

Au niveau national, les organes et les structures mis en place ont tout à fait opérationnels à preuve la bonne de la crise alimentaire de 2005 conséquence de la grande invasion aggravée par des déficits et hydrologiques sévères de la saison des pluies de 2004. Les organes ont tenu régulièrement les réunions statutaires.

Une mission nationale du Commissariat de suivi de la mise en place des organes au niveau régional, local et communal dont les objectifs étaient de faire le point des comités créés et de faire accélérer le processus de mise en place de tous les autres organes en exécution des recommandations du Conseil National de Sécurité Alimentaire s'est rendue en août 2005 dans les régions du pays et dans le district de Bamako. Les résultats faisaient état des taux de réalisations respectives de 100%, 55% et 3% aux niveaux régional, local et communal confirmées par des décisions de création.

Les Banques de céréales

Le concept banque de céréale de céréale est l'une des alternatives aux distributions alimentaires gratuites. Cependant elles pourraient devenir des stocks de réserve pour renforcer le Stock National de Sécurité et constituer d'instruments de gestion de la sécurité alimentaire au niveau des communautés de base.

En 2005, 201 banques de céréales dans certaines zones vulnérables dont 152 communes (régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal) portant sur 2 976 tonnes de céréales et 49 au niveau villages, fractions et associations particulièrement dans les quartiers périphériques du district de Bamako qui bénéficié d'une quantité totale de 220 tonnes toutes céréales confondues (riz, blé, maïs, mil).

La création de 551 nouvelles banques de céréales en raison d'une banque par commune est programmée pour l'année 2006.

Deux : Nous mettrons en œuvre des politiques visant à éradiquer la pauvreté et l'inégalité et à améliorer l'accès physique et économique de tous, à tout moment, à une alimentation suffisante, adéquate du point de vue nutritionnel et-sanitaire, et son utilisation efficace.

Toutes les politiques et stratégies, et actes pris, décrits ci-dessous concourent dans leurs finalités à éradiquer la pauvreté et à améliorer de façon subséquente les conditions de vie des différentes couches de la société malienne.

Politiques et Stratégie de sécurité alimentaire :

L'Etat malien a placé sa démarche et ses actions dans les principes et appels internationaux et régionaux, tels que : la Déclaration de ROME (1996) fruit du Sommet Mondial de l'Alimentation ; la Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres du CILSS en novembre 2000 à Bamako ; l'Appel de l'UNION AFRICAINE lancé lors du Sommet de juillet 2000, tenu à LOME au TOGO sur la Sécurité Alimentaire et l'Intégration Régionale ; les Directives de MAPUTO sur le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDA) ; la Politique Agricole de l'UEMOA à travers son Programme Spécial Régional pour la Sécurité Alimentaire.

Toutes ces déclarations et Directives ont inspiré la politique de recherche de la sécurité alimentaire au Mali en capitalisant les acquis des réformes administratives institutionnelles et économiques et en tirant meilleure partie des performances du Programme de Restructuration du Marché Céréalière (PRMC), des résultats encourageants des programmes, projets et actions qui ont permis à l'Agriculture et à l'Elevage de réaliser des progrès appréciables à moindre coût avec une forte implication des bénéficiaires.

Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP)

En termes concrets et mesurables, la vision Mali 2025 se traduit par l'objectif prioritaire général de réduire la pauvreté pour parvenir à une incidence de 47,5 % en 2006, soit une diminution d'un tiers de l'incidence de la pauvreté actuelle (63.8%) par la mise en œuvre de l'ensemble des politiques sur les quatre prochaines années.

Cet objectif général s'appuie sur une stratégie globale et cohérente dont les dimensions essentielles incluent une croissance forte et durable des politiques de développement économique et humain davantage orientées vers les attentes des pauvres.

En matière de Développement rural, le CSLP vise à : i) rechercher la sécurité alimentaire qui intègre l'augmentation, la diversification, la valorisation maximale des productions agricoles, pastorales, piscicoles et sylvicoles et ; ii) améliorer la productivité et la protection de l'environnement dans le cadre d'une gestion durable des ressources naturelles.

Deux ans après la mise en œuvre du CSLP on observe que les orientations des politiques accordent une grande priorité à l'adoption des principes de bonne gouvernance, l'identification et la recherche d'une valorisation des importantes potentialités en terre irrigable, à une gestion rationnelle des ressources naturelles ; à l'éveil des consciences des populations au tour de leurs problèmes essentiels : santé, éducation etc. ; à la recherche de solution aux conflits par le dialogue. Les points faibles du CSLP sont constitués par des freins endogènes et exogènes.

La stratégie nationale de sécurité alimentaire au Mali

Elaborée suivant les recommandations du CILSS et adoptée par le Gouvernement en 2003, elle vise à satisfaire les besoins essentiels de la population. Elle se base sur l'augmentation et la diversification de la production agricole, l'amélioration des revenus des populations par une meilleure organisation du marché des aliments de base (céréales, sucre, huiles, fruits et légumes, produits animaux, etc.).

Pour réaliser les objectifs assignés à la stratégie, les interventions doivent donc se focaliser sur les axes stratégiques suivants :

- la création des conditions d'une sécurité alimentaire structurelle, fondée prioritairement sur la mobilisation systématique et durable des ressources alimentaires et de la sous région ;
- le renforcement des capacités de prévention, de gestion des crises conjoncturelles ;
- une attention particulière à accorder aux aspects qualitatifs de la sécurité alimentaire.

La stratégie a connu des lenteurs dans sa mise en œuvre après son adoption par le Gouvernement en raison de l'instabilité institutionnelle de la gestion du système de sécurité alimentaire. En effet la tutelle a été assurée effectivement par le Ministère du Développement Rural, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère Délégué auprès du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche chargé de la Sécurité Alimentaire et récemment le Commissariat à la Présidence chargé de la Sécurité Alimentaire. Cette dernière tutelle peut bénéficier de l'Autorité du Président de la République pour assurer une meilleure orientation et coordination du système de sécurité alimentaire, élargir les champs d'application du concept de Sécurité Alimentaire et mieux asseoir le caractère transversal des fonctions de gestion de la sécurité alimentaire.

Le Plan national de réponse (PNR) aux difficultés alimentaires

Après l'analyse des actions menées pour réduire l'insécurité alimentaire et notamment l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de sécurité alimentaire, le Commissariat à la Sécurité Alimentaire a préparé un plan d'action appelé le Plan National de Réponse (PNR) qui constitue le cadre d'exécution et de suivi de sa mission.

Ce Plan National de Réponse, comme tout plan d'action, obéit à une démarche qui favorise tant la capitalisation des réformes administratives, institutionnelles et économiques créant les conditions favorables à la construction d'une sécurité alimentaire structurelle, que des expériences de réduction de l'insécurité alimentaire. Cette capitalisation s'attachera à amplifier les résultats du PRMC, les performances du PSSA (Programme Spécial de Sécurité Alimentaire), et celles de tous les programmes, projets et actions qui ont permis à l'agriculture et à l'élevage de réaliser d'importants progrès. Le PSSA avec ses acquis dans l'irrigation, la diversification des filières à moindres coûts, avec la forte participation des populations, permet d'augmenter les volumes des disponibilités alimentaires tout en respectant les conditions sociales et celles du marché. Ainsi, il converge avec les efforts de rationalisation du PRMC dans l'optique de l'élargissement de l'accessibilité des marchés à tous.

Les objectifs généraux du Plan National de Réponse (PNR) sont: assurer les conditions d'une sécurité alimentaire structurelle, durable et intégrée; améliorer la prévention et la gestion des crises alimentaires conjoncturelles.

Les objectifs spécifiques se déclinent en la mise en place du cadre institutionnel de sécurité alimentaire; la mise en œuvre des recommandations de l'audit organisationnel du PRMC; le renforcement du système d'observation, d'information et de formation; la capacité de gérer en temps réel une situation exceptionnelle; le renforcement du système de veille; l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme national de sécurité alimentaire (PNSA) susceptible d'augmenter quantitativement et qualitativement la production agricole; de promouvoir la création de biens et services de façon durable et d'améliorer les revenus et les conditions de vie des populations, en général, des ruraux et des plus vulnérables, en particulier; l'élaboration et la mise en œuvre de 180 plans communaux de sécurité alimentaire dans les zones structurellement déficitaires.

Le PNSA traduit la volonté politique du CSA et du Gouvernement de mettre davantage l'accent sur une vision globale de la SNSA. Pour y arriver il est important de créer une véritable synergie entre les acteurs et de promouvoir une approche plurisectorielle de la gestion de la sécurité alimentaire.

Le cadre stratégique de sécurité alimentaire structurelle durable dans une Perspective de lutte contre la pauvreté au Sahel

Le XIII^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Comité Permanent Inter état de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) tenu à Bamako du 25 au 26 novembre 2000 a adopté un cadre stratégique de sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté. L'objectif général est d'assurer l'accès de tous les sahéliens, à tout moment, aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active à l'horizon 2015.

L'analyse des situations d'insécurité alimentaire dans le Sahel, montre que pour atteindre cet objectif, les interventions doivent chercher prioritairement à mobiliser les ressources de la région d'une part et d'autre part renforcer les capacités de prévention et de gestion des crises conjoncturelles.

Le cadre stratégique de sécurité alimentaire a servi de référence pour l'élaboration des stratégies nationales et des programmes opérationnels pour les Etats et qui ont fait l'objet d'une conférence régionale du CILSS tenue en 2002 à Bamako. La concertation entre le CILSS et l'UEMOA a été entreprise et se poursuit dans le cadre des concertations sur la politique Agricole de l'UEMOA (PAU).

La Politique Agricole de l'UEMOA (PAU)

Elle a été élaborée dans le cadre d'un processus participatif des différents acteurs nationaux et régionaux du secteur agricole et qui a défini les objectifs, les principes directeurs, les axes d'intervention et les instruments institutionnels de sa mise en œuvre. Elle a été adoptée par le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union en décembre 2001.

L'objectif global de la PAU : est de « Contribuer, de façon durable, à la satisfaction des besoins alimentaires de la population de la Région, au développement économique et social des Etats membres et à la réduction de la pauvreté en milieu rural ».

La préoccupation de la CEN – SAD (Communauté des Etats Sahélo – Sahariens) sur la sécurité alimentaire des populations.

La Communauté des États Sahélo-Sahariens (CEN-SAD), créée en 1998, compte aujourd'hui 22 pays membres, d'Afrique du Nord, de l'Ouest, de l'Est et du Centre, ce qui en fait la deuxième organisation la plus importante d'Afrique en nombre d'adhérents, et la première en population et superficie. La CEN-SAD dispose donc d'une taille critique pour aborder des questions qui débordent les cadres nationaux, comme les échanges de produits agricoles.

L'objectif à long terme de la CEN-SAD est de réaliser une union économique des pays membres, ce qui passerait notamment par la mise en œuvre d'un plan de développement régional, qui serait complémentaire des plans nationaux et porterait sur l'ensemble des secteurs du développement. La question de l'agriculture et de l'alimentation est particulièrement sensible dans la mesure où l'on estime que 60 pour cent de la population de la CEN-SAD vivent dans les zones rurales, particulièrement touchées par les problèmes de pauvreté et d'insécurité alimentaire.

Au cours du dernier sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de la CEN-SAD tenu à Bamako en 2004, le Président de la République du Mali, Son Excellence Monsieur Amadou Toumani Touré, a pris la grande initiative de mettre à la disposition des pays membres de l'Organisation, 100 mille hectares de terres irrigables à l'Office du Niger. La concrétisation d'une telle décision donnerait aux citoyens de ces pays l'opportunité d'amorcer réellement l'exploitation en commun des ressources naturelles de cet espace sous-régional de coopération.

Le Sommet Mondial de l'Alimentation et le Sommet mondial de l'Alimentation 5 ans après :

Les chefs d'Etat et de Gouvernement du Monde réunis en Sommet Mondial de l'Alimentation en novembre 1996 à Rome ont placé la sécurité alimentaire pour tous les hommes et toutes les femmes de la planète au premier rang de leur préoccupation. Ils ont adopté une déclaration qui souligne notamment leur volonté politique et leur engagement commun et national de parvenir à la sécurité alimentaire pour tous et de déployer un effort constant afin d'éradiquer la faim dans tous les pays et dans l'immédiat de réduire de moitié le nombre de personnes sous-alimentées d'ici à 2015 au plus tard. D'importants engagements ont été pris pour la mise en œuvre de ce plan d'action. Le Mali a pris des initiatives et entrepris des actions en exécution des engagements en matière de sécurité alimentaire, notamment :

- la préparation suivant une approche participative et l'adoption d'une stratégie nationale de sécurité alimentaire ;
- l'harmonisation de cette stratégie avec celle des pays membres du CILSS ;
- l'organisation en 2003, avec l'appui de la FAO d'un forum sur le droit à une alimentation adéquate ;
- la création d'institutions de haut niveau pour gérer les problèmes de sécurité alimentaire et coordonner les stratégies y afférentes.

En ce qui concerne la situation cinq ans après le sommet mondial, les chefs d'Etat et de Gouvernement ou leurs représentants, à l'invitation de la FAO se sont réunis à nouveau à Rome pour analyser l'état de mise en œuvre de la déclaration de Rome de 1996 sur la sécurité alimentaire. L'examen des mesures prises dans le cadre des engagements pris en 1996 a conclu que les progrès obtenus étaient insuffisants ; il a été notamment relevé que le rythme annuel moyen de réduction du nombre des personnes sous alimentées était de huit million, tendance qui ne permettrait pas d'atteindre l'objectif su SMA, réaffirmé dans la déclaration du millénaire de réduire de moitié le nombre de personnes sous alimentées en 2015 au plus tard. Ce sommet, après avoir réaffirmé la déclaration de 1996 a publié une nouvelle déclaration comportant des engagements relatifs à l'accélération à la mise en œuvre du plan d'action du sommet de 1996 et l'élimination de la faim dans tous les pays du monde.

Les objectifs du Millénaire pour le développement

En septembre 2000, lors de la 55^{ème} session de l'Assemblée Générale des Nations Unies communément appelée Sommet du millénaire, les dirigeants du monde entier et les principaux responsables des agences du système des Nations Unies ont convenu d'un ensemble d'objectifs et de cibles mesurables à l'horizon temporel 2015 pour lutter contre la pauvreté, la faim, la maladie, l'analphabétisme, la dégradation de l'environnement et la discrimination à l'égard des femmes. Situés au cœur de l'agenda mondial, ces objectifs sont aujourd'hui dénommés Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ils sont au nombre de 8 :

- 1 Réduire de moitié l'extrême pauvreté et la faim ;
- 2 Assurer l'éducation primaire pour tous ;
- 3 Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;
- 4 Réduire de 2/3 la mortalité infantile ;
- 5 Réduire de 3/4 la mortalité maternelle ;
- 6 Combattre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose ;
- 7 Assurer un environnement durable
- 8 Mettre en place un partenariat mondial pour le développement ;

Au Mali, la campagne OMD est à sa phase initiale de plaidoyer et de sensibilisation. Une action de plaidoyer et de sensibilisation a été lancée sur l'initiative du bureau PNUD-Mali à travers la lettre d'appel et de sensibilisation adressée à Monsieur le Premier Ministre pour l'inviter à engager le processus OMD au Mali. Le plaidoyer a été porté, au cours d'une audience, à l'attention personnelle du Chef de l'Etat par le Représentant Résident du PNUD/Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies au Mali.

Suite à cela, le processus d'élaboration du premier rapport national de suivi des OMD a été lancé. Ce rapport terminé en décembre 2004 jette un éclairage sur la situation de développement du Mali au regard des OMD.

Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD)

Cette nouvelle initiative africaine est une promesse faite par les dirigeants africains, fondée sur une vision commune ainsi qu'une conviction ferme et partagée qu'il leur incombe d'urgence d'éradiquer la pauvreté, de placer leur pays, individuellement et collectivement, sur la voie d'une croissance et d'un développement durable tout en participant activement à l'économie et à la vie politique mondiales.

Le NEPAD constitue un nouveau cadre d'interaction de l'Afrique avec le reste du monde, notamment avec les pays industrialisés et les organisations multilatérales. Il repose sur un programme décidé par les Africains de leur propre initiative et de leur propre gré, afin de déterminer eux-mêmes leur destin.

L'agriculture est citée parmi les objectifs généraux du NEPAD et accorde une grande priorité à la sécurité alimentaire dans les pays d'Afrique à travers des systèmes agricoles adéquats pour que la production alimentaire puisse être accrue et les niveaux nutritionnels améliorés : l'amélioration de la performance agricole est une condition préalable au développement économique du continent ;

Le Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA)

La stratégie de sécurité alimentaire et de nutrition au Mali vise à satisfaire les besoins essentiels de la population. Elle se base sur l'augmentation et la diversification de la production agricole, l'amélioration des revenus des populations par une meilleure organisation du marché des aliments de base (céréales, sucre, huiles, fruits, légumes, lait viande etc.), le développement rural et les autres secteurs notamment la santé, l'éducation, l'industrie, le commerce et le transport, prenant ainsi en compte les quatre dimensions de la sécurité alimentaire définies par le Sommet Mondial de l'Alimentation (1996) et qui sont :

- la disponibilité d'aliments de bonne qualité sanitaire et nutritionnelle ;
- l'accessibilité de ces aliments pour une population, y compris pour les plus vulnérables ;
- la stabilité des approvisionnements dans l'espace et dans le temps
- l'utilisation optimale des aliments par individu.

En réponse à la déclaration du Sommet Mondial 1996 et du Sommet Mondial 5 ans après, le Gouvernement du Mali, avec l'appui de la FAO a élaboré et mis en œuvre un Programme spécial pour la Sécurité Alimentaire (PSSA) de 1998 à 2005 en vue de démontrer la validité technique, économique et environnementale des améliorations choisies.

Les résultats ont été probants, et le Gouvernement a initié la formulation par le Commissariat à la Sécurité Alimentaire avec l'appui de la FAO et de l'USAID, d'un Programme d'extension intégré, intitulé : Programme National de Sécurité Alimentaire - PNSA.

Le PNSA a pour objectif global d'accroître la sécurité alimentaire au niveau national et à l'échelon des ménages, dans une perspective durable sur les plans économique et environnemental et dans le souci de justice sociale, en prêtant une attention particulière aux moyens d'existence des femmes et des ménages ruraux pauvres.

De manière plus spécifique, le PNSA vise à : diversifier les activités des producteurs ruraux ; réduire le déferlement massif actuel des populations rurales vers les villes ; créer des emplois aux jeunes

ruraux et ceux des villes en les insérant dans les circuits de transformation et de commercialisation des productions agro sylvo-pastorales; réduire la pauvreté touchant une part importante de la population.

Son incidence globale devrait se traduire par des augmentations rapides de la productivité des petits agriculteurs dans les domaines des productions végétales, animales, halieutiques ; la réduction des variations annuelles de la production et l'amélioration de l'accès général à la nourriture.

Le Processus participatif utilisé pour la formulation du PNSA s'est articulé sur la mobilisation des cadres des départements ministériels concernés et des personnes ressources ; la tenue d'un atelier national de validation ; et l'organisation d'une consultation sectorielle avec les partenaires au développement du mali.

Le contenu du programme a été défini en cohérence d'une part avec les cadres stratégiques de politiques nationales : et d'autre part les engagements du Gouvernement de la République du Mali dans les politiques et stratégies de sécurité Alimentaire aux plans sous régional, régional et international : notamment dans le cadre de l'UEMOA ; du CILSS ; de la CEN-SAD ; de la CEDEAO ; de l'UE ; du NEPAD et de l'ONU.

Le PNSA s'articule autour de huit sous programmes :

Le sous-programme I : Amélioration des ressources naturelles de base (34,4 milliards de

FCFA, 30,2% du coût total) ;

Le sous- programme II : Intensification des cultures (6,25 milliards de FCFA, 5,48% du coût total) ;

Le sous- programme III : Diversification des systèmes de production (22,03 milliards de FCFA, 19,33% du coût total) ;

Le sous- programme IV : Commercialisation et transformation des productions (15,9 milliards de FCFA, 13,94% du coût total) ;

Le sous-programme V : Santé et nutrition (11,31milliards de FCFA, soit 9,92% des coûts du PNSA)

Le sous-programme VI : Dispositif de veille, d'alerte et de réponses aux crises (13,25 milliards de FCFA, 11,63% du coût total du Programme) ;

Le sous- programme VII : Mesures d'accompagnement du PNSA (8,75 milliards de FCFA, 7,68% du coût total du PNSA) ;

Le sous- programme VIII : Appui à la mise en œuvre du PNSA et Arrangements institutionnels (2,08 milliards de FCFA, soit 1,83%).

La période de mise en œuvre du PNSA sera étalée sur une durée de dix (10) ans, articulée sur une approche par phase de cinq (5) ans. Il s'inscrira en 1^{ère} phase dans la dynamique créée par le PSSA et les autres projets en cours, afin de consolider les acquis, de s'assurer de leur appropriation et d'étendre leur portée selon une progression spatiale raisonnée, avec l'objectif de couvrir dans une seconde phase, le reste du pays.

Le pilotage, la coordination et le suivi d'ensemble du programme relèveront du Commissariat à la Sécurité Alimentaire à travers le Comité technique national et les comités Régionaux. Les administrations nationales et régionales (ministères et services techniques) seront responsabilisées dans l'exécution du programme à travers les sous-composantes et volets relevant de leurs domaines de compétences respectifs.

Le coût total de base du programme national de sécurité alimentaire est estimé à environ 113, 97milliards de FCFA pour la première phase quinquennale 2006-2010.

Le Comité National du Codex (CNC)

Le Comité National du Codex Alimentarius a été créé au Mali par Arrêté N°05-1812/MS-SG du 01 Août 2005. Le secrétariat du CNC est assuré par l'Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments qui est désigné Service Central de Liaison avec le Codex. Le Comité National du Codex Alimentarius est chargé de :

- Formuler les réponses nationales aux amendements des avant projets, projets et normes du Codex ;
- Nommer les délégués nationaux aux diverses réunions du Codex ;
- Conseiller le Gouvernement sur les décisions à prendre dans le domaine des normes alimentaires ;
- Nommer les sous comités techniques selon les besoins ;
- Et entreprendre toutes tâches qui lui sont soumises par le Gouvernement.

Le CNC est composé de services techniques de l'Etat, des organisations socioprofessionnelles, des opérateurs économiques et des industriels.

Toujours dans le cadre de la sécurité sanitaire des aliments ; le Conseil des Ministres a adopté en sa réunion ordinaire du 09 mars 2006 , un projet de décret instituant l'autorisation de mise sur le marché des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des additifs alimentaires.

Cette institution vise à combler le vide juridique dans le domaine au Mali. Cette nouvelle réglementation est destinée à préserver la santé et le bien-être des populations et des animaux dans le pays.

Le Recensement Général de l'Agriculture (RGA)

Le Mali a réalisé son Recensement Général de l'Agriculture en deux temps pour des raisons budgétaires. Le recensement du cheptel transhumant et nomade a été effectué en 2002 et les résultats ont été publiés. Celui des exploitations traditionnelles et modernes incluant le cheptel sédentaire a eu lieu au cours de la campagne agricole 2004-2005. Les résultats du second volet ne sont pas encore diffusés en dehors des données de l'Enquête Agricole de Conjoncture qui lui a été intégrée au titre des campagnes 2004-2005 et 2005-2006.

Le Recensement Général de l'Agriculture revêt une importance capitale pour le Mali car il constitue une première du type réalisé depuis l'accession du pays à l'indépendance. Il contribuera à mieux caractériser le monde rural et les exploitations agricoles au moment où le pays se dote d'une Loi d'Orientation Agricole. Les données pourront constituer une bonne base pour l'actualisation du Schéma Directeur de Développement Rural.

Le Mali a bénéficié pour sa réalisation de l'appui des partenaires techniques et financiers (FAO, UE, USAID, Banque Mondiale à travers le PASAOP). L'apport du Budget National est significatif et a été même déterminant pour l'exécution de la 2^{ème} phase du RGA : contribution à hauteur de plus de un milliard de francs CFA.

Trois : Nous poursuivrons des politiques et méthodes participatives et durables de développement alimentaire, agricole, halieutique, forestier et rural dans les régions à potentiel élevé comme dans celles à faible potentiel, qui sont essentielles pour assurer des approvisionnements alimentaires adéquats et fiables au niveau des ménages ainsi qu'aux échelons national, régional et mondial, et lutterons contre les ravageurs, la sécheresse et la désertification, considérant le caractère multifonctionnel de l'agriculture ;

Au niveau de ce chapitre, nous mettrons l'accent sur :

La Loi d'Orientation Agricole

La Loi d'Orientation Agricole (LOA) procède de la volonté du Président de la République, annoncée à Koutiala le 14 juin 2003, à l'issue des premières Journées du Paysan. Son élaboration fut solennellement lancée à Koulouba le 7 février 2005, lors d'une cérémonie rassemblant les acteurs pour préparer l'agriculture du Mali de demain.

L'innovation du processus d'élaboration de la Loi d'Orientation Agricole est sans nul doute, l'organisation des concertations paysannes et des ateliers thématiques par la Coordination Nationale des Organisations Paysannes (CNOP). Le choix de cette organisation a permis une parfaite participation des organisations socio- professionnelles agricoles à l'ensemble du processus.

La présente loi, se veut l'instrument directif et fédérateur pour l'ensemble des dispositions législatives ou règlementaires touchant aux domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la forêt. Il s'agit d'une Loi ordinaire qui vise à dessiner ce que sera le secteur agricole à court et à long terme.

La LOA concerne l'ensemble des activités économiques en milieu rural (agriculture stricte, élevage, pêche continentale, sylviculture, cueillette, transformation, commerce, services) ainsi que leur impact social et environnemental. Les politiques développées dans chacun des sous-secteurs font partie intégrante de la politique générale de développement agricole. La présente Loi tient compte des spécificités régionales et des diversités agro-écologiques du pays.

La LOA contribue à améliorer le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), la décentralisation, les politiques et stratégies sectorielles, les textes juridiques du secteur ainsi que les instruments agricoles de l'UEMAO /CEDEAO, de l'UA et du NEPAD.

La stratégie de développement agricole retenue s'appuie sur la promotion volontariste de la modernisation de l'agriculture familiale et l'appui à l'émergence d'un secteur agro-industriel structuré compétitif et intégré dans l'économie sous-régionale. Elle repose prioritairement sur la valorisation maximale du potentiel agro-écologique des savoir-faire agricoles du pays et la création d'un environnement propice au développement d'un secteur agricole structuré destiné à garantir la souveraineté alimentaire et à devenir le moteur de l'économie nationale en vue d'assurer le bien être des populations.

Le Projet de la Loi d'Orientation Agricole est en cours d'adoption par l'Assemblée Nationale.

Les Plans de sécurité alimentaire

Pour sortir la population malienne de la spirale des aides d'urgence en matière de sécurité alimentaire, l'Etat à travers le CSA tente de mettre en place un dispositif structurel de sécurité ayant pour but de garantir et de pérenniser une alimentation saine et suffisante à tous les maliens.

En cela plusieurs partenaires se sont mobilisés à côté de l'Etat et tentent d'impliquer les communautés concernées dans la résolution de ce qu'il est convenu d'appeler insécurité alimentaire chronique.

L'expérience d'élaboration de plans de sécurité alimentaire a débuté par la région de Gao pour s'étendre progressivement aux autres régions du pays. Elle est réalisée sur le financement et l'appui technique de l'USAID-Mali à travers le projet d'appui au CSA, le PROMISAM (Projet de Mobilisation des Initiatives en matière de Sécurité Alimentaire au Mali).

Les objectifs qui sous-tendent l'élaboration et l'adoption de plans sont de deux ordres :

- doter les communes, cercles et région d'un programme structurel de sécurité alimentaire et adopté par les communautés concernées ;
- amener les communes à terme à sortir de la spirale des aides d'urgence

L'approche méthodologique a consisté à impliquer directement les populations dans la définition des programmes alimentaires structurels. Elle a passé par les étapes suivantes :

- Formation des responsables et élus communaux : maires, secrétaires généraux, conseillers chargés du développement, présidents des conseils de cercles, responsables de l'assemblée régionale,
- Formation des responsables des services techniques, du personnel d'appui aux collectivités (CCC), des acteurs des OPA et des chambres consulaires (hommes, femmes et jeunes) ;
- Tenue et suivi des ateliers d'élaboration des programmes au niveau des communes avec la participation des acteurs à la base (agriculteurs, éleveurs, artisans, commerçants, chefs de villages et de fractions, conseillers communaux, services techniques, Centres de Conseils Communaux (CCC) ;
- Adoption en session communale des programmes élaborés ;
- Synthèse de cercles portant sur les programmes communaux de chaque cercle, discussion et adoption de la synthèse par les maires, les préfets, les présidents des conseils de cercle, les CCC ;
- Synthèse régionale des programmes de cercles et adoption des programmes régionaux par les maires, les préfets, les sous-préfets, les responsables régionaux des services techniques, les partenaires au développement, le représentant du Gouverneur de la région de Gao.

A la fin du processus, le CSA dispose actuellement de 24 plans communaux, 4 plans locaux et 1 plan régional de sécurité alimentaire de la région de Gao.

Dans la région de Sikasso les structures décentralisées ont suivi les séances de formation de base nécessaires et l'élaboration des plans proprement dits est en voie d'achèvement. La formation est achevée dans la région de Tombouctou et elle se poursuit à Mopti.

Le Programme Développement pour la Croissance Agricole, la Réduction de la Pauvreté et la Protection de l'Environnement (PD-CARPPE) est axé fondamentalement sur les problèmes de croissance économique notamment l'augmentation de la production et de la productivité agricole en sollicitant la participation effective des populations dans la résolution des problèmes et autres blocages tout en sauvegardant l'environnement. Le plan de sécurité alimentaire considéré comme un élément du PD-CARPPE prend en compte toutes les problématiques de la sécurité alimentaire et propose des solutions adaptées pour la recherche d'une sécurité alimentaire durable au niveau de la commune, du cercle et de la région. Le PD-CARPPE encore au stade expérimental est mis en œuvre par la Cellule de Planification et de Statistique du Ministère de l'Agriculture.

Quatre : Nous nous efforcerons de faire en sorte que les politiques concernant le commerce des denrées alimentaires et agricoles et les échanges en général contribuent à renforcer la sécurité alimentaire pour tous grâce à un système commercial mondial à la fois juste et axé sur le marché.

Les politiques et programmes suivants et leurs développements vont dans le sens de l'amélioration de la compétitivité des produits agricoles.

L'approche filières commerciales

La politique malienne, dans le cadre des stratégies de développement agricole, vise à faire des filières commerciales à valeur ajoutée une industrie à part entière qui soit porteuse de développement, intégrant le secteur privé et le paysannat dans une logique de croissance partagée. Cette politique s'insère dans la double perspective de la lutte contre la pauvreté et de la promotion d'un investissement privé soutenu par les opérateurs économiques.

Il s'agira de promouvoir l'agriculture commerciale comme alternative à l'agriculture de subsistance en améliorant la compétitivité à la fois des cultures traditionnelles (coton, riz) et des cultures non traditionnelles (fruits, produits horticoles, oléagineux, gomme arabique, noix d'acajou, etc..) grâce à un investissement ciblé pour lever les goulots d'étranglement, améliorer la productivité et l'efficacité, renforcer les capacités organisationnelles et institutionnelles privées et publiques, tout au long des filières.

Les réformes et les programmes mis en œuvre rentrent dans cet objectif d'insertion de l'économie nationale basée sur l'agriculture dans l'économie régionale, africaine et mondiale tout en veillant au renforcement de la sécurité alimentaire.

Le Programme de Restructuration du Marché Céréalière (PRMC), actuellement à sa cinquième phase est sans doute l'un des programmes ayant le plus marqué ces dernières années, la politique du Mali en matière de sécurité alimentaire, d'approvisionnement des marchés. Les objectifs qui lui ont été assignés de la phase 1 (1981-87) à la phase V (1997-99) ont évolué en fonction du contexte socio-économique du pays. Ils vont entre autres du rôle régulateur du marché céréalière par l'Office des Produits Agricoles du Mali (OPAM) à la mise en place d'un système de Sécurité Alimentaire Renforcée (SAR).

Les objectifs de la phase V sont les suivants :

- Prendre en compte et traiter les situations d'urgence à travers la mise en place d'un système de Sécurité Alimentaire Renforcée.
- Réduire le risque alimentaire sur le moyen terme par une amélioration des conditions de fonctionnement des marchés céréalières.

Le Projet d'Appui à la Commercialisation des céréales au Mali est né suite au constat que malgré les progrès accomplis grâce à la restructuration du marché céréalière et un environnement incitatif, plusieurs facteurs continuaient d'entraver le développement des filières céréalières. Il s'agit entre autres de :

- morcellement de l'offre de céréales ;
- problème d'accès au crédit agricole et leurs chertés ;
- faiblesse de la capacité des organisations professionnelles.

Au départ, c'était un projet pilote de 18 mois axé sur la gestion collective de la mise en marché des céréales (riz, mil, maïs et sorgho) initié par le PRMC et l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI) en 1995 dans la région de Ségou.

En janvier 1997, son champ d'appui comprenait deux organisations à savoir :

- Faso Jigi, une OPA représentant des producteurs de mil, maïs, sorgho et riz intervenant dans la région de Ségou
- Baabahuu Jici, une OPA regroupant des producteurs de blé intervenant dans la région de Tombouctou à Diré.

Ainsi les conditions de son évolution vers à la mise en place du Projet d'Appui à la Commercialisation des Céréales au Mali (PACCEM) Phase1, ont été dès lors réunies suite à l'analyse des enseignements tirés de la phase pilote. Cette première phase a duré cinq ans.

La 2^{ème} phase couvrant la période 2002-2009 vise à consolider les acquis positifs antérieurs et à s'orienter vers une l'autonomie de gestion et aborde les questions liées à la problématique du développement des filières avec une vision plus englobante et plus macroéconomique. Elle intègre le genre par une plus grande prise en compte des problèmes d'implication des femmes ainsi que des jeunes dans le processus de développement socio-économique.

Ces organisations sont appuyées par UPA Développement International (l'Union des Producteurs Agricoles (du Québec).

Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire se fondant sur les résultats positifs du programme a commandité une mission d'élaboration d'un document conceptuel visant l'implantation d'un système collectif de mise en marché au Mali regroupant deux objectifs :

- Le premier, devait permettre d'identifier une nouvelle zone d'intervention notamment dans le Séno dans la région de Mopti pour l'implantation du concept PACCEM et mener à la structuration d'un projet ;
- Le second vise à analyser la faisabilité d'une contribution des organisations paysannes à la stratégie de sécurité alimentaire du Mali, notamment pour ce qui est de l'approvisionnement des zones déficitaires en céréales. Aussi, il était précisé que l'échantillonnage devait se limiter aux organisations actuellement appuyées par le concept PACCEM, soit Faso Jigi et Baabahuu Jici.

Cette étude a été réalisée en octobre novembre 2005 par UPA Développement International (UPA DI) Canada avec la participation du CSA.

Le rapport provisoire a été déposé en Décembre 2005 et l'atelier de validation a eu lieu en mi-mars 2006.

Le Programme de Compétitivité et Diversification Agricoles (PCDA) a pour buts :

- d'augmenter la contribution du secteur rural à la croissance du pays ;
- d'intensifier et de diversifier la production agricole, en vue de renforcer la sécurité alimentaire et de développer les exportations agricoles ;
- d'améliorer les revenus et les conditions de vie des populations rurales.

Le Cadre Intégré d'Assistance lié au Commerce, de par ses composantes et les filières couvertes, les interventions du PCDA s'intègrent bien dans la matrice d'actions retenue au niveau du Cadre Intégré d'Assistance lié au Commerce, à travers :

- les mesures trans-sectorielles telles que : l'amélioration des conditions du fret aérien, l'amélioration de la qualité des statistiques du commerce extérieur, l'utilisation du certificat d'origine à l'exportation, la dynamisation des actions de promotion de la qualité, et l'accès au crédit ;
- les mesures sectorielles en particulier l'Agriculture et l'Agro-Industrie, à travers les objectifs suivants : renforcer et élargir le système d'information de marché, améliorer la compétitivité des produits, renforcer les associations du secteur privé.

Le Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR) dont l'objectif est de développer les infrastructures rurales. Dans ce cadre, le programme d'introduction d'investisseurs privés en cours au niveau de l'Office du Niger, exige d'atteindre des entrepreneurs ayant assis une expérience reconnue

dans le domaine de la production, de la commercialisation et de l'exportation des produits agricoles en Afrique ou ailleurs (par exemple, Afrique Asie etc...). Il est attendu de ces hommes d'affaires la réalisation d'investissements (aménagement, équipement, etc...) dans la zone et un transfert d'expérience et de savoir-faire aux privés maliens qui veulent s'impliquer dans ces activités.

Le Programme d'Appui aux Communes Rurales (PACR) a pour vocation de promouvoir le développement à la base à travers la réalisation d'infrastructures communautaires et le renforcement de capacités des responsables des Collectivités Territoriales.

Le Programme d'Appui aux Systèmes d'Exploitations (PASE) intervient spécifiquement sur la filière coton en soutenant :

1. les réformes sectorielles ; la réflexion stratégique des producteurs de coton :
 - sur les réformes du secteur et leurs conséquences institutionnelles, financières et économiques ;
 - sur les complémentarités : concurrences entre centres de gestion : centres de prestations de services coopératifs ou associatifs, les syndicats, les réseaux de coopératives économiques ;
2. un programme de recherche IER/CIRAD sur la caractérisation des espaces et les stratégies des OP ;
3. la structuration économique des producteurs de coton depuis la base vers le niveau national ; le développement de l'interprofession coton ; le conseil de gestion aux organisations de producteurs de coton ; la réalisation de test d'appui-conseil aux exploitations agricoles autour du « système coton ».

Le Programme d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations Paysannes (PASAOP) vise essentiellement l'amélioration des services agricoles (recherches et vulgarisation), la réforme institutionnelle du ministère de l'Agriculture et le renforcement des organisations paysannes ; Il est axé sur des activités de renforcement de capacités. Depuis la revue à mi-parcours du programme en 2005, le PASAOP inscrit son action dans la contribution à la mise en œuvre des réformes institutionnelles notamment de celles des services du secteur rural (en charge de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la conservation de la nature, de l'assainissement et de la lutte contre les pollutions et les nuisances, de la protection des végétaux et, de la gestion de la sécurité alimentaire) élaborées par le Commissariat aux Réformes Administratives axées sur la modernisation de l'Administration.

En matière de recherche, un plan Stratégique révisé est mis en œuvre depuis 1999 et prend en charge les besoins de recherche des producteurs, répartis en 5 domaines de recherche : cultures irriguées, cultures pluviales, productions animales, ressources forestières et halieutiques, systèmes de production, gestion des ressources naturelles et économies des filières. La recherche existe en tant que l'une des composantes du PASAOP.

Sur la plan de la gestion de la fertilité des sols, le Mali a élaboré un plan d'Action National pour la gestion de la fertilité des sols, à assurer durablement des productions agricoles et d'élevage, contribuant ainsi à la promotion de la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté, tout en préservant l'environnement.

Le Programme Spécial de Sécurité Alimentaire (PSSA) en cours d'exécution et le Programme National de Sécurité Alimentaire qui vient d'être formulé et en attente de financement.

L'objectif principal de ce programme est d'améliorer rapidement la productivité agricole et la sécurité alimentaire par la diffusion de techniques agricoles éprouvées et l'élimination des contraintes physiques, socio-économiques, financières et environnementales qui entravent leur adoption et l'accès à suffisamment de ressources en suivant les approches participative et genre et développement.

Les résultats du PSSA ayant été probants, le Gouvernement a initié la formulation par le Commissariat à la Sécurité Alimentaire avec l'appui de la FAO et de l'USAID, d'un programme d'extension intégré, intitulé : Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA)

Cinq : Nous nous efforcerons de prévenir les catastrophes naturelles et les crises provoquées par l'homme, d'y être préparés, et de répondre aux besoins alimentaires provisoires d'urgence, d'une façon qui stimule la reprise, le redressement et le développement et renforce la capacité de satisfaire les besoins futurs.

Le Système d'Alerte Précoce (SAP) a été mis en place au milieu des années 80 pour mieux prévoir les situations de crise alimentaire et améliorer la mise en œuvre des aides nécessaires. Il a pour mission de répondre aux questions suivantes : Quelles sont les zones et les populations risquant de connaître des problèmes alimentaires ou nutritionnels ? Quelles sont les aides à fournir ? Comment les utiliser ?

Sur la base des informations collectées sur le terrain auprès des services administratifs (locaux, régionaux et nationaux) complétées au besoin par des enquêtes socio-médico-nutritionnelles, il publie un bulletin mensuel sur la situation alimentaire et nutritionnelle des zones couvertes avec des recommandations, le cas échéant, pour la prise de décisions. Ces recommandations ont trait en général, suivant le degré de gravité de la situation, à des distributions alimentaires gratuites aux populations vulnérables, distributions d'aliments de bétail ou à des actions alternatives aux distributions gratuites (Food For Work, Cash For Work, ventes d'interventions, banques de céréales etc..)

Les informations collectées couvrent les domaines suivants : pluviométrie et crue des fleuves, déprédateurs, évolution et état de la campagne agricole, élevage, état des pâturages et des points d'eau, santé animale, pêche, migrations des populations, prix sur les marchés des céréales et du bétail, changements d'habitudes alimentaires, réserves alimentaires, santé et nutrition des populations.

L'intervention du SAP s'est étendue depuis peu à l'ensemble des régions du pays. Initialement il couvrait les zones structurellement déficitaires situées au nord du 14° parallèle de 1986 à 2003.

Le Projet d'assistance Météorologique à l'Agriculture

Les grandes sécheresses des années 1970 qui ont frappé durement les pays du Sahel ont conduit certains de ces pays regroupés (dont le Mali) au sein du Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) à décider à travers un programme commun appelé Programme Régional AGRHYMET, de renforcer leurs réseaux d'observations météorologiques et hydrologiques afin de les rendre capables d'assister efficacement l'agriculture pour lutter contre la sécheresse et contribuer à la sécurité alimentaire de leurs populations.

Ce programme a deux objectifs majeurs :

- contribuer à l'alerte précoce afin de permettre aux décideurs politiques de prendre les dispositions appropriées à temps pour faire à d'éventuelles crises alimentaires ;
- contribuer à l'augmentation de la production agricole en vue d'accroître les disponibilités alimentaires notamment de celles des céréales.

C'est dans le contexte de la mise en œuvre de ce programme que la Direction nationale de la Météorologie a entrepris la réflexion pour la réalisation d'études et recherches en vue des solutions aux problèmes pratiques de l'Agriculture par le montage en 1982 d'un projet pilote agro météorologique financé par le Gouvernement suisse avec l'appui technique de l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM).

Au regard des résultats très concluants de la phase expérimentale dans des villages au niveau des cercles de Kati et de Banamba (région de Koulikoro) et avec l'engouement des paysans, l'on a passé relativement vite à la phase d'extension du projet. **Aujourd'hui, il couvre plusieurs zones dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et Mopti.**

L'application des conseils agro météorologiques, a permis aux paysans qui ont en bénéficié, d'avoir leurs rendements agricoles augmentés de 30% et d'éviter à ressemer fréquemment. De tels résultats contribuent de toute évidence à la réalisation de la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté. Aussi, cette assistance agro météorologique s'avère être d'une excellente contribution à la lutte contre la désertification en sens que le paysan assisté n'est placé dans la nécessité de défricher de nouvelles superficies afin d'atteindre ses objectifs quantitatifs de production.

Le projet d'assistance météorologique à l'agriculture s'exécute dans le cadre d'une collaboration très étroite entre les techniciens impliqués, mais aussi entre les Administrations dont relèvent ces techniciens (météorologie, hydrologie, agriculture, élevage, environnement etc.).

L'Observatoire du Marché Agricole OMA (ex Système d'Information du Marché céréalier, SIM), est né suite à la restructuration opérée par le Programme de Restructuration du Marché Céréalière (PRMC). Il a pour mission de collecter, traiter et diffuser des informations statistiques, réglementaires ou autres sur tous les facteurs qui influencent la formation des prix sur le marché agricole.

L'OMA est chargé de façon spécifique de :

- produire et diffuser les informations statistiques auprès des utilisateurs,
- Analyser l'évolution des prix et autres indicateurs permettant d'apprécier la situation du marché agricole,
- mener sur sa propre initiative ou à la demande, des activités d'études et de recherches concernant les facteurs qui influencent la formation des prix,
- favoriser les échanges d'information entre producteurs, commerçants, transformateurs et décideurs à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

L'OMA procède pour ce faire à une enquête sur 64 marchés repartis sur le territoire national. Cette enquête porte sur les prix des céréales (consommation, regroupement, gros à l'achat et à la vente) et des produits horticoles (consommation) et les données qualitatives sur l'état d'approvisionnement des marchés.

Il reçoit en outre les données du secteur de l'élevage des services du Ministère de l'Elevage et de la Pêche qu'il publie.

Les publications de l'OMA sont :

- communiqué sur les prix à la radio et à la télévision nationale et sur les radios de proximité des Unités Locales de Collecte et de Diffusion (ULCD) au nombre de 18,
- rapports hebdomadaires,
- bulletin mensuel « Reflet »,
- notes de conjoncture.

Le Système national de gestion de la situation alimentaire -Perspectives

A partir des années 1980, le Mali à l'instar des autres pays de la sous-région a adopté la vision libérale de la gestion de la sécurité alimentaire qui confie une plus grande responsabilité au marché et aux opérateurs économiques. L'intervention de l'Etat a été réduite à la création d'un environnement favorable à la production, à la commercialisation et à la transformation et à la gestion d'un Stock National de Sécurité et des aides alimentaires.

Cette réforme a permis l'augmentation de la production céréalière en général, du riz en particulier. Toutefois, le pays connaît pratiquement tous les deux ans un déficit de production dont les instruments de gestion sont le Stock National de Sécurité (SNS) de 35 000 tonnes, le fonds de sécurité alimentaire de 5,5 milliards, les importations céréalières et les aides alimentaires.

Ce système, qui a normalement fonctionné pendant deux décennies, a commencé à montrer ses limites, surtout quand le déficit est relativement important.

En effet, le SNS évalué à 35 000 tonnes il y a vingt ans et initialement prévu pour prendre en charge les besoins du pays avant l'arrivée des importations et des aides se révèle de nos jours nettement insuffisant face à des besoins mensuels de 160 000 tonnes de céréales dont 40 000 tonnes de riz. Le SNS ne contient cependant pas le riz, qui constitue la principale céréale consommée par les ménages urbains.

La taille optimale du Fonds de Sécurité Alimentaire estimée à 5,5 milliards n'a jamais été atteinte.

Malgré la suspension de la TVA au cours de l'année 2005, les prix du riz importé ont continué à augmenter et le secteur privé n'a pas pu importer les quantités requises à un coût abordable pour les populations.

De plus en plus les opérateurs économiques ont des difficultés à assurer un approvisionnement correct du pays en denrées alimentaires à cause de la faiblesse de leurs surfaces financières, des cours élevés du dollar et du pétrole et de la situation en Côte-d'Ivoire.

Les modalités de mobilisation des aides alimentaires limitent la capacité à gérer les situations d'urgence et aussi, les populations urbaines en difficulté alimentaire ne sont pas prises en compte par le dispositif classique ;

Les actions à mener au plan local et au niveau sous-régional dans le cadre de la mise en œuvre du Programme National de Sécurité Alimentaire, sont les suivantes :

Au plan local :

- la reconstitution et l'augmentation du SNS à hauteur de 75 000 tonnes en conformité avec la recommandation de l'Union Africaine et le Secrétariat du NEPAD inscrite dans la feuille de route pour la mise en œuvre du Programme de Développement Agricole pour l'Afrique et le Rétablissement de la Sécurité Alimentaire la mise en place au niveau des pays d'une réserve pouvant répondre aux besoins alimentaires de trois mois en période de pénurie en temps de crise et d'une réserve régionale financière complémentaire. De même, un test de mise en place d'un stock d'intervention a été initié ;
- la constitution de stocks familiaux et de banques de céréales dans toutes les communes du Mali ;
- l'organisation d'un séminaire national pour tirer les enseignements de la campagne 2004-2005, procéder à une évaluation en profondeur du dispositif et faire des propositions concrètes pour le renforcement du système de sécurité alimentaire.

Actions à court et à moyen termes :

- la poursuite des opérations d'approvisionnement du marché en riz par l'OPAM ;
- le renforcement de la mise en place des banques de céréales dans 543 communes ;
- la mise en œuvre du PNSA.

Actions à long termes : Assurer la mise en œuvre du PNSA à travers :

- le renforcement des capacités de conservation et de transformation des produits agricoles ;
- le développement de la micro-finance dans le secteur rural ;

Au niveau sous régional

- la création avec les autres pays de la sous région ou de l'Afrique un stock de sécurité alimentaire ou un fonds de sécurité alimentaire.

Six : Nous encourageons l'affectation et l'utilisation optimales de l'investissement public et privé pour faire progresser les ressources humaines, les systèmes alimentaires, agricoles, halieutiques et forestiers durables et le développement rural, dans les zones à fort comme à faible potentiel.

L'analyse de l'évolution des Budgets Spéciaux d'Investissements (BSI) entre 1993 et 2002 indique une tendance à la hausse du niveau des investissements publics dans le primaire entre 1993 et 1997. Depuis le niveau de ces investissements accuse une tendance à la baisse jusqu'en 2002.

A partir de 1998, la priorité fut accordée aux infrastructures routières et aux secteurs sociaux (éducation, santé...etc).

En 2002, pour un investissement public total de 187,2 milliards de FCFA, l'économie rurale absorbe 44 milliards de FCFA contre 63,3 milliards attribués aux Infrastructures et 58,4 milliards aux secteurs sociaux.

Cependant, à l'intérieur des branches, l'affectation des ressources financières est nettement en faveur du fonctionnement : c'est le cas des branches de l'élevage (21,20%) et de la pêche (64,45%), contrairement à la branche de l'agriculture (8,14%).

A l'intérieur des branches, les ressources sont consacrées prioritairement pour 50% à l'aménagement et l'équipement du monde rural et pour 41% à l'appui au monde rural (vulgarisation).

Selon l'origine, le financement est assuré à 77% sur les ressources provenant de l'extérieur et 23% sur les ressources internes.

Le financement extérieur est constitué de 55% de subventions et 45% de prêts ; Les prêts sont généralement concessionnels.

Les ressources internes se répartissent entre le Budget National (33%), l'autofinancement (56%) et les particuliers (11%).

Le financement privé concerne surtout les prêts octroyés par les diverses institutions financières et porte sur les intrants et les produits agricoles :

- la BNDA octroie plus de 50% de ses crédits au secteur agricole (agriculture et agro-industrie) soit environ 58 milliards par an.
- La BDM refinance plus de 3,65 milliards de FCFA au Système Financier Décentralisé et est par ailleurs le Chef de Pool bancaire pour le financement des campagnes agricoles. Elle participe aussi au financement de l'agro-industrie ;
- Le Système Financier Décentralisé connaît un essor remarquable tant par le nombre des institutions que par le volume des dépôts et le niveau des crédits sur un plan institutionnel avec :
 - ✓ volume des dépôts : 23 771 millions de FCFA
 - ✓ encours de crédits : 31 830 millions de FCFA.

Le secteur aura encore besoin du concours extérieur pour réaliser ses objectifs. La durabilité du financement dépendra à moyen et long terme des efforts internes de financement de l'Etat et du secteur privé.

Cette durabilité recherchée et aussi nécessité d'une meilleure distribution du financement en fonction des zones, des activités et du dynamisme des acteurs passent par :

- L'accroissement des capacités de financement national ;
- La recherche d'une nouvelle approche de l'aide en vue d'en relever le niveau, et de consacrer plus de financement aux infrastructures hydro-agricoles, à l'élevage et à la pêche ;
- L'amélioration de l'efficacité et une meilleure coordination de l'aide, à travers :
 - ✓ la participation et l'implication des bénéficiaires ;
 - ✓ la mise en place de procédures financières mieux adaptées ;
 - ✓ l'allocation plus efficiente des ressources entre les dépenses de fonctionnement et d'investissements ;
 - ✓ le suivi-évaluation de qualité des projets et programmes.

La Loi d'orientation Agricole dont la procédure d'adoption est cours et qui prévoit la création de :

- ✓ un Fonds National de Développement Agricole ;

- ✓ un Fonds National des risques et des calamités agricoles en vue de gérer l'impact de ces risques sur le développement agricole et les conditions de vie des populations ;

devrait pouvoir contribuer largement au niveau des orientations et des équilibres géographiques et économiques et de la justice sociale.

Notons que déjà, le Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées a mené une étude de faisabilité d'un Fonds National des risques et des calamités agricoles.

Par ailleurs un séminaire national de réflexion sur le système national de sécurité alimentaire et de son mode de financement est envisagé pour le début de l'année 2006.

Notons que, conformément à l'engagement pris par les Chefs d'Etats en juillet 2003 à Maputo invitant chaque pays à consacrer 10% de son Budget à l'Agriculture, le Mali dépasse ce seuil en y allouant actuellement les 14% du Budget National.

Sept Nous exécuterons ce Plan d'action, et assurerons son contrôle et son suivi, à tous les niveaux en coopération avec la communauté internationale.

Les décrets n°03 176/PRM du 25 avril 2003, n°04 150/PRM du 18 mai 2004, n°04 385/PRM du 16 septembre 2004 adoptent la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et fixent le cadre institutionnel de gestion de la sécurité alimentaire.

Le cadre institutionnel de gestion de la Sécurité Alimentaire au Mali comprend les structures indiquées ci-après et dont les missions respectives sont clairement définies:

- Le Conseil National de la Sécurité Alimentaire
- Le Comité Technique de Coordination des politiques de sécurité alimentaire
- Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire
- Le Comité Régional de Sécurité Alimentaire (région)
- Le Comité Local de Sécurité Alimentaire (cercle)
- Le Comité Communal de Sécurité Alimentaire (commune).

Le cadre institutionnel de gestion de la sécurité alimentaire s'étend de la commune jusqu'au niveau national, en accordant une place importante aux collectivités et à la société civile ainsi qu'à la coopération avec les partenaires techniques et financiers, avec un objectif de bonne gouvernance.

A chaque niveau la représentation est la plus large possible avec la participation des acteurs étatiques et de la société civile et des partenaires techniques et financiers.

Liste récapitulative des principaux programmes apportant une contribution à la mise en œuvre du plan d'action du SMA

Programme	Année de démarrage	Durée	Budget total	Etat d'avancement
PNIR				
PASAOP				
Le VRES				
PADER				
PADENEM				
PAPIV				
PADL etc				

Au total, le secteur rural comptait en fin 2002 un portefeuille de 51 projets et programmes axés à 16% sur les productions animales ; 17% sur l'agriculture et l'irrigation ; 29% sur le renforcement institutionnel, et 38% sur le développement intégré.

Les politiques, les stratégies et les initiatives mises en œuvre, et les résultats obtenus, sont décrits ci-après.

A cet effet nous reproduisons le texte intitulé : Résumé exécutif du rapport 2003-2004 de mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP) qui indique des résultats obtenus.

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

SECRETARIAT GENERAL

**REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI**

RESUME EXECUTIF DU RAPPORT 2003-2004 DE MISE EN ŒUVRE DU CADRE STRATEGIQUE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE (CSLP)

Le Mali, pays enclavé et structurellement dépendant de l'économie régionale et internationale, a été fortement handicapé par une conjoncture internationale peu favorable sur la période 2003-2004. En effet la période sous revue a été marquée par la crise ivoirienne, la baisse du prix du coton et du dollar, le renchérissement du prix du pétrole, une pluviométrie mal répartie et l'invasion acridienne.

Le Gouvernement a su réagir vigoureusement à ces différents chocs afin de maintenir la stabilité macroéconomique et protéger les groupes vulnérables. Ainsi, le Mali a enregistré ces dernières années des progrès importants au triple plan politique, social et économique comme le témoigne le niveau des indicateurs du présent rapport de mise en œuvre du CSLP pour les années 2003 et 2004.

Ce constat est ressorti à travers les principaux points suivants : 1) Evolution de la pauvreté ; 2) Performances macro-économiques ; 3) Performances sectorielles ; 4) Perspectives ; 5) Recommandations.

Les principales conclusions tirées de l'analyse de ces points sont les suivantes :

En matière d'évolution de la pauvreté, à défaut d'une enquête globale pour appréhender le niveau de pauvreté depuis le début de la mise en œuvre du CSLP, on relève sur la base d'une enquête qualitative (enquête légère intégrée auprès des ménages) menée par la DNSI en 2003 et d'un suivi des indicateurs sociaux, une amélioration sensible des conditions de vie des ménages. On note en particulier un impact positif dans le domaine de l'emploi privé.

En termes de performances macro-économiques, en 2003, le taux de croissance a été de 7,4% (contre 4,3% en 2002) dû essentiellement aux résultats exceptionnels de la campagne agricole. En 2004, le taux de croissance du PIB n'a été que de 2,2% imputable essentiellement à la baisse de la production céréalière et de la production d'or, par rapport à 2003.

L'inflation moyenne mesurée par la variation de l'Indice Harmonisé des Prix à la consommation (IHPC) (moyenne de 12 mois), a été de -1,3% en 2003 et de -4,3% en 2004.

Au titre des performances sectorielles, les résultats ci-après ont été réalisés :

- dans le domaine de **l'amélioration de la performance du secteur public**, le Gouvernement a élaboré en 2003 le programme Décennal de Développement Institutionnel (PDI) et son Plan Opérationnel. En 2004, il a adopté un plan d'action relatif à l'amélioration/modernisation de la gestion des finances publiques ;
- dans le domaine de la **décentralisation**, malgré des avancées notables, on note une mobilisation insuffisante des ressources financières des collectivités. De même la situation politique et sociale

- s'est améliorée par la bonne tenue des élections en 2002 et 2004 où le taux de participation a atteint 43,07% ;
- en matière de **lutte contre la corruption**, le Gouvernement à travers le PRODEJ a pris des mesures importantes pour renforcer la transparence dans le traitement des affaires, développer les capacités et les aptitudes des Organisations de la Société Civile et renforcer les structures de contrôle. Ainsi en 2003, le Gouvernement a désigné des procureurs et des cabinets pour l'animation des pôles économiques et financiers et en 2004, il a mis en place le Bureau du Vérificateur Général en nommant des agents de police judiciaire afin de renforcer les actions de lutte contre la corruption. Par ailleurs, le PRODEJ prévoit 2,344 milliards de FCFA soit 2,1% du coût total des investissements envisagés dans le cadre du programme, pour la lutte contre la corruption ;
 - concernant la **participation et la contribution de la société civile** aux programmes de développement, la Cellule d'Appui au Développement à la Base (CADB) estime à 35 milliards FCFA le montant des ressources financières mobilisées en 2004 par les ONG pour la réalisation d'investissements au profit des populations. Cette participation témoigne de l'importance de plus en plus grande du rôle des ONG dans les actions de développement ;
 - au regard de l'évolution des indicateurs, on note en général une évolution positive dans les secteurs sociaux, particulièrement en matière de réalisation d'infrastructures. Toutefois, la qualité des services sociaux reste faible et compromet la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Cependant certains indicateurs sociaux comme le taux de vaccination, le taux de scolarisation et le taux d'accès à l'eau potable, enregistrent des évolutions allant dans le sens d'une atteinte des OMD. L'évolution des autres indicateurs sociaux reste timide. Le taux de chômage reste élevé (environ 9%), particulièrement en milieu urbain (12%), malgré quelques avancées au niveau de l'auto-emploi ou de l'emploi privé ;
 - dans le **domaine de la protection sociale et de la solidarité**, la construction des infrastructures sociales et l'amélioration de leur accessibilité par la promotion des Activités Génératrices de Revenus et la couverture des risques sociaux des populations ;
 - dans le **domaine des infrastructures**, plusieurs réformes et réalisations importantes ont été faites en matière de transports, (mise en concession de la Régie du Chemin de Fer du Mali, création de la Direction Nationale des Routes, mise en place de L'Autorité Routière, construction des routes, création d'une compagnie de transport aérien, etc), des postes et télécommunications (téléphonie mobile, réforme postale, etc). Pour le secteur énergie, malgré la mise en place de l'AMADER, le taux de desserte nationale reste encore faible (moins de 15%). La consommation d'énergie domestique, dont la principale source demeure encore le bois de chauffe, constitue un handicap majeur à la lutte contre la désertification ;
 - dans le **domaine agricole**, les superficies aménagées en maîtrise totale de l'eau se sont accrues de 37% entre 2002 et 2003 et de 21% entre 2003 et 2004. La production céréalière a été de 3.402.221 tonnes en 2003 contre 2.583.816 tonnes en 2002 soit une augmentation de 32%. Elle a été de 2.844.902 tonnes en 2004 soit une baisse de 16% par rapport à 2003. Quant à la production de coton fibre (taux de rendement de 42%), elle est passée de 239.972 tonnes en 2002 à 181.274 tonnes en 2003 (baisse de 24%) et 259.724 tonnes en 2004 (soit une augmentation de 43% par rapport à 2003) ;
 - en matière de **sécurité alimentaire**, le Gouvernement a fixé en 2003 le cadre institutionnel de gestion de la sécurité alimentaire de la Commune jusqu'au niveau national, en accordant plus de place aux collectivités et à la société civile. En 2004, il a été instauré auprès du Président de la République, un Commissariat à la Sécurité Alimentaire chargé d'élaborer et d'assurer la mise en œuvre de la politique de sécurité alimentaire ;
 - dans le **domaine de l'élevage**, l'élaboration en 2004, d'un document de politique nationale de développement de l'élevage et son adoption par le Gouvernement ;
 - dans le **secteur minier**, la production d'or a enregistré un niveau record en 2002 avec 63,4 tonnes grâce à la découverte d'un filon à très forte teneur. Ce niveau n'a pas pu être atteint en 2003, la production a été de 51,6 tonnes, soit une baisse d'environ 19% liée à la baisse des rendements dans les anciennes mines et à la lenteur dans le démarrage de nouvelles unités d'exploitation d'or. En 2004, la production d'or a chuté à 44,6 tonnes ;

- dans le **secteur industriel**, les réalisations en 2003 et en 2004 ont porté essentiellement sur l'installation de 433 plates-formes multifonctionnelles, la réhabilitation de l'ITEMA, l'élaboration du programme national de restructuration et de mise à niveau des entreprises, la réalisation de quelques projets industriels dont Sud Coton et Textile à Kignan (SUCOTEX-SARL) et « Fils et Tissus Naturels d'Afrique » (FITINA-SA) à Banankoro ;
- en matière de **commerce**, les actions réalisées ont porté principalement sur l'élaboration de l'Etude Diagnostique d'Intégration du Commerce dans le cadre du processus Cadre intégré d'assistance technique liée au commerce, le démarrage du projet « TRADE MALI » pour la promotion des exportations concernant certains produits ciblés (mangue, pomme de terre, viande rouge, riz, karité) et l'initiative sectorielle sur le coton lancée par quatre pays africains, dont le Mali, à l'OMC en vue de l'élimination de toutes les formes de subventions liées au coton ;
- dans le **secteur e l'artisanat et du tourisme**, accroissement de 20% du nombre de visiteurs internationaux, qui passe de 95.581 en 2002 à 110.365 en 2003 et à 112.654 en 2004. Sur la même période, les recettes du tourisme sont passées de 18,3 milliards de FCFA en 2002 à plus de 19,5 milliards de FCFA en 2003. Le nombre d'emplois est passé de 4.000 en 2002 à près de 5.000 en 2003, avec la réouverture de certains grands hôtels de la place. En outre, on note en 2003, 1,931 milliard de FCFA d'investissement touristique, 20 milliards de recettes touristiques et 2097 emplois créés dans les établissements d'hébergement. Pour l'année 2004, l'investissement touristique s'est chiffré à 2,469 milliards de FCFA pour 2736 emplois dans les hôtels et assimilés et 346 emplois dans les agences de voyage ;
- en matière de **stimulation du développement du secteur privé**, mise en œuvre d'un vaste programme de réformes macro-économiques et structurelles avec une stratégie de désengagement progressif des secteurs productifs de l'Etat, lequel doit se limiter à assurer une mission de régulation. Il s'en est suivi un secteur privé plus important dont la part dans le PIB représente 87%. Toutefois, la structure du PIB indique seulement 21,2% pour le secteur secondaire ; traduisant la faiblesse de l'investissement productif, par conséquent celle de la création d'emplois et du développement économique.

La préparation du présent rapport a fait ressortir trois difficultés majeures :

- la problématique du choix et suivi des indicateurs par les départements sectoriels (définition, mode de calcul, situation de référence, source de vérification, etc) ;
- la faible qualité des statistiques de base ;
- la faible mobilisation du financement extérieur.

En terme de perspectives, après un ralentissement de la croissance économique en 2004, les projections pour 2005 et 2006 visent des taux de croissance respectifs du PIB de 6,1% et de 5,8%. Cette perspective économique est sous tendue par un retour à la normale de la pluviométrie et une augmentation de la production d'or de 18% en 2005 et de 16,4% en 2006.

Dans ses **recommandations**, le rapport préconise une série de mesures consistant à réorienter les actions et activités prévues dans le CSLP et à en améliorer le niveau et la qualité d'exécution :

- poursuivre la mise en œuvre du plan d'action du CSLP en orientant davantage les ressources financières disponibles vers les secteurs sociaux et en mobilisant des financements extérieurs complémentaires conformément aux recommandations de la table ronde des bailleurs de fonds de Genève (mars 2004) ;
- renforcer et accélérer le programme d'aménagements hydro-agricoles ;
- instituer un dispositif permanent de suivi et de lutte contre les prédateurs, notamment les criquets migrants, les oiseaux granivores, etc ;
- renforcer les capacités techniques et humaines des services chargés de l'analyse et de la prévision macroéconomiques par le recrutement d'agents et l'amélioration de leurs conditions de travail ;
- renforcer la qualité des services sociaux, notamment dans les domaines de la santé et de l'enseignement (avec un accent sur la scolarisation des filles) ;
- renforcer les capacités du Comité de Prévision et de Modélisation récemment mis en place ;
- améliorer le fonctionnement des collectivités territoriales.

Recommandations relatives au suivi-évaluation

- renforcer les capacités des DAF, CPS et directeurs centraux des administrations afin d'optimiser la programmation, la réalisation et le suivi des actions dans le cadre de la mise en oeuvre du CSLP ;
- assurer le renforcement de la Cellule CSLP pour une meilleure coordination des actions de lutte contre la pauvreté ;
- assurer le renforcement des capacités des structures de production et d'analyse des statistiques ;
- accélérer la mise en oeuvre de l'appui budgétaire direct et la mobilisation de nouvelles sources de financement extérieur.

EVOLUTION DE CERTAINS INDICATEURS ECONOMIQUES ET SOCIAUX

	2002	2003	2004
INDICATEURS MACRO			
Taux de croissance	4,3%	7,4%	2,2%
Indice de la pauvreté	63,8%		
EDUCATION			
Taux brut de scolarisation au 1 ^{er} cycle	64,34%	67,00%	71%
Taux brut de scolarisation au 1 ^{er} cycle des filles	53,70%	56,40%	64%
Ratio élèves/Maître	71,2%	67%	60%
Pourcentage de redoublants du 1er cycle	20,00%	19,8%	17%
SANTE			
Proportion de la population vivant à moins de 5km d'un CS fonctionnel	44,0%	46%	47,00%
Taux de vaccination DTCP3 des enfants de moins d'un an	74%	79%	90%
Taux de couverture CPN	47,4%	52,7%	75%
Taux d'accouchements assistés	40%	42%	49%
ENTRETIEN ROUTIER			
Nombre de Kms de routes bitumées entretenus	3024	2950	3397
Nombre de Kms de routes en terre entretenus	5976	5550	5976
Etat de réseau routier- Km de routes bitumées en très bon état et en bon état	1300	1475	1562
Etat de réseau routier- Km de routes en terre en très bon état et en bon état	657	687	717
EAU POTABLE			
Pourcentage de villages bénéficiaires d'au moins un point d'eau moderne	81,6%	81,4%	83,0%
Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural	56,9%	60,6%	62,5%
Taux d'accès à l'eau potable au Mali	57,0%	60,1%	63,7%
Nombre de forages et de points d'eau modernes	23.034	24.562	25.149
AGRICULTURE			
Production céréalière totale (tonne)	2.583.816	3.402.221	2.844.902
Production de coton (tonne)	570.989	439.722	620.655
Superficies aménagées (ha) en maîtrise totale	5.157	7.048	8.498